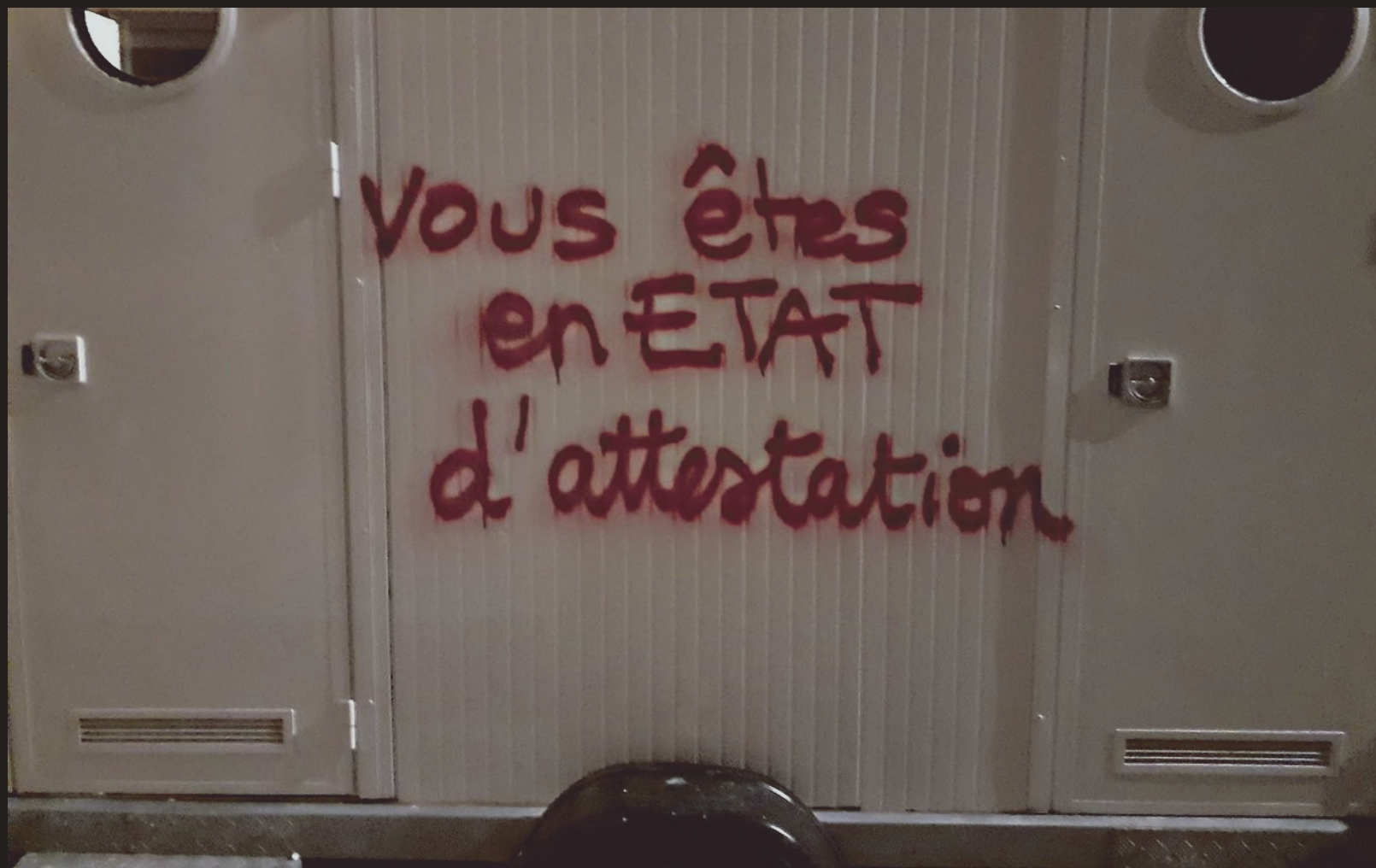


- ▶ ACTE 4 - DES SANS PAPIERS...
- ▶ EPIDEMIE OU PAS? LE PERSONNEL DES EHPAD....
- ▶ LA COVID ET LES MENSONGES.....

CONFINÉS DE TOUS LES PAYS,



UNISSONS-NOUS !

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une commission-journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non, d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de

l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.), et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après. Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Egrégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

Ce numéro a été préparé à Moulins

La maquette à Moulins

La commission journal du numéro de février aura lieu à Toulouse/Pays Basque

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries 30 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- À l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égrégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

Ou payez par internet sur notre site !

CONTACTER LOCALEMENT

l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE
oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE
ocl-moulins@orange.fr

BRETAGNE
oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES
OCL c/o egrégore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE
oclidf@riseup.net

LIMOUSIN
ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRENNES
OCL c/o canal sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD
• Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403
62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr
• Lille : oclille@gmail.com

NORMANDIE
ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE
ocl-eh@orange.fr

POITOU-CHARENTES
• ocl-poitou@Orange.fr
• oclcognac@gmail.com

RHÔNE-ALPES
• Lyon : "courant alternatif"
c/o Maison de l'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.fr
• Valence :
ocl-valence@riseup.net

CONTACTS
Figeac, passer par
oclibertaire@hotmail.com

SOMMAIRE



EDITO ►PAGE 3

SOCIAL

►PAGES 4 Garder la dynamique, coûte que coûte !
►PAGES 5 Acte4 des sans papiers : Egalité, Liberté...
Papiers !

SANS FRONTIERE

►PAGES 6/7

SOCIAL

►PAGES 8/9 Epidémie ou pas, le personnel des Ehpad plus que jamais sous pression
►PAGES 10/12 Loi de programmation de la recherche : Les voix se lèvent contre la précarisation de l'enseignement et de la recherche publique
►PAGES 13/15 Lycées (collèges), entre indignation, mobilisation et résignation désespérée
►PAGES 16/19 L'inclusion scolaire Nouvelle offensive de l'école bourgeoise

BIG BROTHER

►PAGES 20/21

CORONAVIRUS

►PAGES 22/24 La covid et les mensonges de la politique gouvernementale
►PAGES 24/25 À vos smartphones ?

VERTEMENT ECOLO

►PAGE 26

FEMINISME

►PAGE 27/29 Pourquoi nous sommes féministes révolutionnaires

NOTRE MEMOIRE

►PAGE 30/31 Les paysannes du Larzac racontent...

POINT DE VUE

►PAGE 31 Lettre d'un prisonnier - COVID 1984

INTERNATIONAL

►PAGE 32/36 Libye, impasse des négociations

CORRESPONDANCE

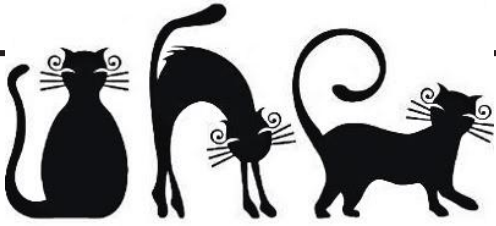
OCL c/o Egrégore
BP 81213 - 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'information, visitez notre site

<http://www.oclibertaire.lautre.net/>

COURANT ALTERNATIF
n°305 - décembre 2020
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0625 G 86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé
Mise en page avec Scribus



Confinés de tous les pays, unissons-nous !

Loin de nous de vous faire la leçon, mais entendez-vous le bruit sourd des bottes dans la plaine et non des corbeaux, car nous avons de la sympathie pour les corbeaux, ceux des champs bien entendu. Voilà, où nous conduit l'acceptation du contrat social, vous savez celui que l'on dit républicain. Nous avons une gestion de la société par la trique, nous avons maintenant une gestion par la trique sanitaire, oh pardon ! Par la crise sanitaire. Chose extraordinaire, alors que la jaunisation des actions battaient son plein, un virus vient mettre sans dessus dessous toutes nos belles envolées.

Alors que le premier confinement nous a montré ce qui était essentiel à notre survie, le second nous révèle que les retraités, les minima sociaux, les migrants, enfin celles et ceux qui ne travaillent pas, ne doivent pas perturber la bonne marche de la société. Mis à part une certaine jeunesse parquée dans les garderies du MEDEF que nous dénommons crèches, maternelles, écoles, collèges et lycées, cette jeunesse qui après avoir subi les affres du républicanisme nationaliste insufflés par les hussards de la république, avec l'assentiment des partenaires sociaux, fera de dociles citoyennes et citoyens aptes à reprendre le flambeau de leurs aînés et avec lui, l'exploitation par les capitalistes de leur travail avec le soutien des serviteurs de droite comme de gauche.

Drôle de monde que celui-ci, les samedis jaunisés où nous entendions monter une colère des petits boutiquiers, contre ces gens de rien qui osaient prétendre à plus de justice sociale, les empêchant d'acquérir leurs chiffres d'affaires, demandaient plus d'autorité républicaine. Aujourd'hui que l'autorité républicaine est sur leur peau, ils revendiquent leur droit au travail soutenue par une partie des jaunisés qui doivent avoir oubliés que même petit, ils restent des patrons qui exploitent leurs salariés et quand ils en ont pas défendent leur statut social, confortant la division en classe de la société, ces commerçants qui dans les années 50 ont initié avec Pierre Poujade une révolte antifiscale connue sous le nom de « Poujadisme » et de défense de leur position en classe moyenne, où l'un de leurs députés se nommait Jean-Marie Lepen.

Tandis que la valse des licenciements va crescendo, ce qui préoccupe les confédérations syndicales est la sauvegarde de la santé des travailleurs, oui cela reste essentiel enfin pour celles et ceux qui ont encore un travail, mais il faudra faire mieux si nous ne voulons pas rester sur des actions défensives face à la guerre que nous mène la classe capitaliste et son pouvoir qui a pour nom État. L'abandon par la gauche et les centrales syndicales de la lutte des classes nous a amené à cette situation de confusion des esprits, d'un sauvons les entreprises et l'économie capitaliste. Sous entendu les emplois, mais ce ne sont pas les emplois qui font les marchandises, ce sont les travailleurs qui produisent la marchandise. Donc le combat doit porter sur la conquête des moyens de production et non pas la sauvegarde des entreprises et encore moins la sauvegarde de l'économie capitaliste.

Une autre absurdité confusionniste est de demander à l'État des moyens supplémentaires pour l'hôpital ou bien pour l'éducation nationale, alors que c'est ce même État sous couvert de rentabilité à depuis des décennies rendu exsangue l'hôpital publique ainsi que tout ce qui est dénommé « services publics » dont le fleuron étant

l'éducation nationale. En s'adressant au pyromane qu'est l'État, nous lui procurons une importance qu'il n'a pas. Sauf si les demandeurs ont comme vision pour l'avenir la conquête de celui-ci pour leurs intérêts personnels et ce en accord avec le contrat social républicain qui interdit l'affrontement entre les classes sociales autrement que dans les urnes et ce tous les 5 ans. Revendiquant sans le dire « travail, consomme et ferme ta gueule ! » et tout cela pour le bien de la classe des exploités et des nantis qui la soutiennent dans un mépris assumé.

Réinvestissons un instant l'idée de la santé des travailleurs, est-ce vraiment l'hôpital qui protège la santé des travailleurs, nous ne le pensons pas. L'hôpital n'est là que pour rétablir au plus tôt les défaillances de la société. Non l'hôpital ne garantit en rien la santé des travailleurs, ce qui garanti leur santé, c'est l'hygiène et la bonne bouffe et non celle des premiers prix, mais aussi l'amélioration des conditions de travail ainsi que la diminution de la journée de travail et la disparition du travail précaire, la retraite à 60 ans a permis de vivre plus longtemps en bonne santé. Au-delà l'épanouissement culturel, personnel et collectif sont garants aussi d'une bonne santé. Pour sauver l'hôpital exsangue, l'État nous prive de liberté, mais permet la continuation de notre exploitation, alors agissons tous ensemble, pour abattre l'État, les flics et les patrons !

Revenons au « Confinés de tous les pays, unissons-nous ! », oui mais pourquoi faire ? Et surtout avec qui ? Deux questions, qui si nous y répondions, pourrait nous propulser comme l'avant garde du prolétariat ou pire encore les nouveaux gouvernants. Loin de nous cette option, par contre nous pouvons dire ce que nous ne voulons pas faire et dans la foulée avec qui nous ne voulons pas le faire. Nous ne voulons pas agir pour une constitution comme peuvent le faire les peuples d'Algérie et du Chili sans tout d'abord abattre le capitalisme, le patriarcat, et toute cette société centralisée. Les constitutions qui régissent nos sociétés sont avant tout faites par la bourgeoisie, pour sauvegarder la propriété privée des moyens de production et l'exploitation de notre travail par les capitalistes. Nous ne voulons pas votés comme aux États-Unis pour un Biden pour virer Trump où les lendemains ne seront que désillusions pour la classe des exploités, comme cela c'est produit en France avec l'élection de Mitterrand. Nous ne nous lierons pas avec un front des gauches qui n'a pour ambition que de sauver un capitalisme national, écologique et exploiteur de la classe des gens de rien. Nous ne choisirons par entre un Macron ou une Lepen, les deux faces d'une même médaille, œuvrant pour la société capitaliste et chien de garde de la bourgeoisie.

Ce que nous pensons, c'est que seule la classe des exploités par son auto-organisation sera capable, sans chef ni tribun, de réfléchir collectivement à une société basée sur le bien être de toutes et tous, en toute liberté, égalité et solidarité, comme aurait pu l'être le mouvement des gilets jaunes qui malgré une conscience de classe sous-jacente n'a pas su la nommer et de fait n'a pas prospérer.

OCL Moulins

Garder la dynamique, coûte que coûte!

Le 18 décembre aura lieu l'acte 4 d'une dynamique entamée en mars 2020 au cœur du premier confinement. Hé oui malgré le COVID, les flics, la menace des expulsions, les sans papiers battront encore le pavé à Paris à l'occasion de la journée internationale des migrants.

La marche qui a sillonné la France et qui a réuni des dizaines de milliers de personnes à Paris le 17 octobre n'a pas eu les retombées escomptées. Aucun rendez vous n'a été pris avec un quelconque intermédiaire de l'État. Plus grave encore: la bataille médiatique a été perdue. Très peu d'articles sont sortis et la manifestation, pourtant énorme, a été victime d'un black out médiatique le lendemain de l'assassinat de Samuel Paty. Il en faudrait néanmoins plus pour décourager les collectifs de sans-papiers qui repartent au combat. La date du 18 décembre est traditionnelle. Ces dernières années, cette date a coïncidé avec des manifestations, plus ou moins massives en soirée. On se souvient d'une superbe manifestation le 18 décembre 2018 qui avait réuni environ 10000 personnes dans une très bonne ambiance.

Cette fois ci la mobilisation est très différente et ressemble plus à la manifestation du 30 mai. Le 30 mai la manifestation s'est déroulée alors même que le confinement n'était fini que depuis deux semaines. La mobilisation s'est faite principalement chez les sans papiers par le bouche à oreille. On peut imaginer que les ressorts de la manifestation seront un peu du même acabit vu le contexte sanitaire qui muselle toute contestation à grand coup d'amendes.

Une marche plus que jamais nécessaire

Le 13 novembre, à la date symbolique de l'anniversaire des 5 ans des attentats de Paris, Gérald Darmanin a offert un entretien particulièrement dégueulasse au Parisien, se vantant d'une «politique tout sauf laxiste» et vantant les 100 000 expulsions à l'année. Le tout alors même que la Méditerranée est toujours un cimetière. L'ONU comptait fin octobre près de 500 morts sur «nos» rivages. Ces chiffres sont sans doute sous estimés. Début novembre c'est encore une centaine de personnes qui sont mortes sur les bateaux, là encore selon les autorités. Ces assassinats massifs et cyniques n'émeuvent personne. Qui plus est, la



montée du racisme d'État force les sans papiers en France à réagir car ils sentent bien qu'il faut réagir pour répondre politiquement à cet état de fait insupportable.

Les risques d'un essoufflement

Néanmoins le risque d'un essoufflement est très présent. La dynamique, très porteuse jusqu'à présent, se maintient malgré le confinement au prix d'un volontarisme de tout instant. Mais il est clair que la multiplication des modes d'actions (des marches plus ou moins massives), si elle reste sans résultats, c'est évidemment compliqué. Il faut dire que le contexte répressif n'aide pas et oblige à des manifestation déclarées. L'idée d'une occupation est envisagée mais les gens ont la trouille et on les

comprend.

Les contacts également sont en cours avec les syndicats afin de mener une grève massive de travailleurs sans papiers. C'est une première mais cela reste pour l'instant embryonnaire. Idée également de créer un campement et de venir s'installer sur la place publique.

On reste donc pour l'instant a minima sur une manifestation. Le départ parisien se fera Place de l'opéra à 18h et on espère être nombreux-ses ! Des événements auront lieu bien sûr dans toute la France. Nous vous appelons évidemment à les rejoindre !

Groupe OCL Ile-de-France



Texte de l'appel

Acte 4 des Sans-Papiers : Égalité, Liberté... Papiers !

Malgré les centaines de kms parcourus par les Sans-Papiers lors de l'Acte 3, la Marche nationale des Sans-Papiers du 19 septembre au 17 octobre, les milliers de villes et villages traversés, les centaines de réseaux mobilisés en solidarité, les multiples rencontres et les dizaines de milliers de participantEs à la manifestation du 17 octobre à Paris... rien. Macron n'a pas eu un mot pour les Sans-Papiers.

**Macron et ce pouvoir méprisent
les habitantEs de ce pays,
avec ou sans papiers.**

Ils parlent de liberté. Mais après avoir refusé la liberté de circuler pour les migrantEs ils la limitent pour toute la population.

Le dimanche 18 octobre les membres du gouvernement prétendaient défendre la liberté d'expression sur la place de la République à Paris après l'avoir interdite, la veille, au même endroit pour les Sans-papiers.

Ils parlent d'égalité mais la refusent aux Sans-Papiers et les inégalités explosent dans toute la société.

Ils disent agir pour la santé mais n'ont en tête que la défense des profits des plus riches. C'est ce qu'ils appellent l'économie mais ils refusent de donner les moyens nécessaires à l'hôpital ou à l'école, mettent des migrantEs à la rue, continuent d'expulser des pauvres de leur logement, laissent des Sans-Papiers sans protection en première ligne et remplissent les centres de rétention.

Le pouvoir fait partie du problème des crises de ce pays et les amplifie, semant la misère, le désespoir, le racisme et la haine là où il faut plus de solidarité, de liberté et d'égalité.

**Lors de la Marche nationale
des Sans-Papiers nous avons
montré que nous étions
la solution.**

Le 17 octobre malgré le couvre-feu, malgré l'assassinat d'un professeur la veille, malgré le black-out médiatique sur notre mouvement et malgré l'interdiction de tout l'Ouest parisien nous étions des dizaines de milliers, ensemble, FrançaisES et étrangerEs, avec et sans papiers, musulmanEs et non-musulmanEs, venuEs de tout le pays contre le racisme, pour la liberté et l'égalité des droits.

**Alors nous appelons à renforcer encore
ce mouvement avec l'Acte 4.**

De nouveaux collectifs de Sans-Papiers se sont construits. Il faut les développer et en faire naître dans chaque ville, chaque quartier, chaque foyer et centre d'hébergement.

Des collectifs de solidarité existent sur tout le territoire. Sans eux la marche aurait été impossible. Là où ils n'existent pas encore il faut les construire. Là où ils existent les développer et multiplier les actions.

Syndicalistes et syndicats se sont mobilisés auprès des Sans-Papiers. Nous appelons les Sans-Papiers qui travaillent à rejoindre un syndicat et les syndicats à porter haut la lutte pour la régularisation

des Sans-Papiers. Ce n'est pas l'immigration qui crée un dumping social, ce sont les inégalités et la précarisation de toute la main d'œuvre.

Nous appelons à participer aux actions qui seront organisées par les sections syndicales et syndicats pour lutter contre les attaques dans les entreprises et les différents secteurs, notamment la santé et l'enseignement et dans la lutte contre la précarité.

Nous appelons à préparer, dès maintenant, les conditions d'une journée de grève interprofessionnelle pour l'égalité et la régularisation des sans-papiers.

Nous appelons à participer aux luttes contre les centres de rétention, pour un logement décent pour tous et toutes et contre les expulsions.

Nous appelons à faire converger tous ces efforts en une journée de manifestations dans toutes les villes et les villages, sur tout le territoire le vendredi 18 décembre à 18H00 à l'occasion de la Journée internationale des migrantEs pour la régularisation de touTEs les Sans-Papiers, la fermeture des Centres de rétention, le logement pour touTEs.

Nous appelons à faire triompher la liberté, l'égalité et la solidarité.

Des expulsions qui entretiennent la précarité

Ce n'est pas un constat nouveau dans cette rubrique mais cette fois, c'est un rapport d'un observatoire inter-associatif (la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, la Ligue des Droits de l'Homme et le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.) qui le dit. Au moins 1 079 expulsions de lieux de vie dits "informels" - squats, bidonvilles, campements - ont été recensées en France métropolitaine entre le 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020. Constat fait sur la base d'observations de terrain et d'articles de presse. Pour la même amplitude, l'année dernière, il y avait 1 159 expulsions, autant dire qu'il n'y pas eu de « crise » pour chasser du pauvre et de l'étranger malgré les confinements ...

La grande majorité de ces expulsions - 86 % des cas recensés - se déroulent sur le littoral Nord (le Calaisis, Grande-Synthe), où des "groupements de tentes" de migrants sont démantelés tous les jours. Le Nord-Est parisien, où vivent aussi des centaines de migrants dans des campements apparaît égale-

ment comme l'un des territoires les plus ciblés. Les bidonvilles se trouvent, eux, majoritairement en Île-de-France, dans la région de Nantes et de Bordeaux. En pleine pandémie, ces expulsions à répétition de camps de fortune enveniment la crise du mal logement, selon les associations qui pointent un "aveu d'échec" des autorités face à ce problème. Ces opérations ne donnent lieu, dans 84% des expulsions recensées, à aucune solution de relogement. Donc cela ne règle rien, au contraire ! Cela engendre des ruptures dans l'accès aux soins, aux droits, etc. Dans 44% des cas, les biens des personnes sont détruits ou confisqués avant ou pendant une expulsion.

La dernière grande expulsion en date est celle du campement de Saint-Denis, le 17 novembre. Plus de 2000 personnes ont été chassées violemment par la police - il y a eu des violences policières. Aujourd'hui, une bonne partie de ces personnes se retrouve éparpillée dans la capitale, sans rien et avec des associations et des collectifs qui bricolent une nouvelle solidarité. Quelques centaines de migrants ont voulu investir la place de la République à Paris, mais l'évacuation manu militari vient d'avoir lieu, là encore avec des violences qui ont même choqué Darmanin, sans blague ?

Le big data pour fliquer les migrations en Europe

C'est une idée et un projet du centre de connaissance sur la migration et la démographie (KCMD) géré par le Centre commun de recherche européen (JRC) situé à Ispra en Italie. En recueillant toutes les données « mobiles » des migrants, des modélisations très utiles pour les politiques migratoires peuvent être établies. Pour rappel, le big data c'est l'ensemble des traces qu'on laisse sur internet et qui sont stockées dans des serveurs énergivores pour être ensuite utilisées à des fins commerciales ou politiques comme ici. Les statisticiens y voient une aubaine car cela permet d'avoir une lecture en temps réel des phénomènes migratoires. Ainsi, un des usages consiste à établir la répartition sur un territoire de travailleurs immigrés en fonction de leurs compétences et surtout du besoin économique dudit territoire ou de tel ou tel secteur. Autre application, la modélisation fiscale en lien avec les

projections démographiques pour savoir s'il faut ouvrir ou non les robinets de la migration pour équilibrer un budget d'une protection sociale par exemple : l'immigré jeune cotise pour la sécu mais ne coûte pas cher pour le système de santé. Finalement, l'UE souhaite se doter d'un outil qui organise la fermeture de ses frontières en fonction de ses besoins économiques ou comme le dit la directrice de ce centre commun de recherche européen : *"pour alimenter le nouveau plan européen sur l'intégration, nous analysons les compétences dont l'Union européenne a besoin, (...) s'agit-il de migrants qui ont ces compétences ? Quel est le niveau de scolarité que nous recherchons ? etc"* Hier, des recruteurs allaient dans les pays africains pour embaucher la main d'œuvre nécessaire au capitalisme, aujourd'hui le marché du travail reste la jauge, seule la méthode change en se numérisant

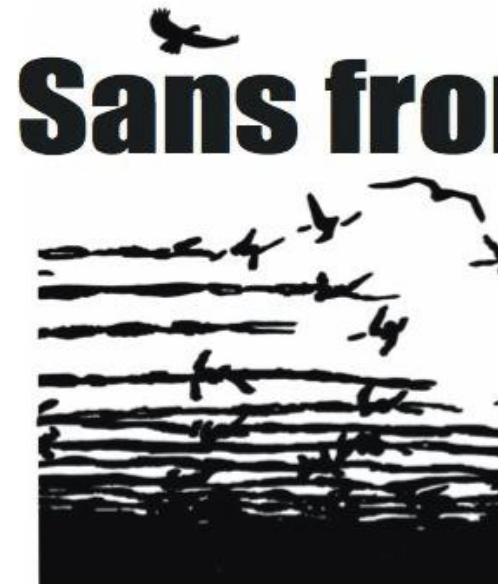
source : Euro news

C'est l'Hôpital qui se fout de l'immigré

En pleine deuxième vague épidémique du COVID, un décret a été publié au Journal Officiel qui restreint un peu plus l'accès à la santé pour les étrangers. Petit rappel des faits : déjà à la fin de l'année 2019, un décret introduisait un délai de trois mois de présence en France pour que les demandeurs d'asile puissent être éligibles à une couverture maladie PUMa (protection universelle maladie, anciennement CMU). Même chose pour les sans-papiers où la loi de finances de 2020 impose ce même délai de carence de trois mois de séjour en France (sauf pour les mineurs) pour une demande d'AME - aide médicale d'État. Avec ce nouveau décret, les bâtons se rajoutent dans les roues de l'immigré. Ainsi une liste de prestations médicales n'est plus pris en charge immédiatement, il faut attendre 9 mois à compter de l'entrée d'un bénéficiaire dans le dispositif AME. Par exemple, l'opération de la cataracte ou la pose de prothèse de hanche sont sou-

mises à délai. Le décret vient également confirmer que toute première demande d'aide médicale d'État devra désormais être déposée en personne par le demandeur ou une autre personne majeure du foyer auprès de l'organisme d'assurance-maladie de son lieu de résidence. Ceci restreint fortement l'aide des associatifs (comme par exemple les permanences d'accès aux soins de santé (Pass) de ville ou encore Médecins du monde) qui pouvaient déposer un dossier pour des personnes ne maîtrisant ni les rouages de l'administration française ni l'informatique, de plus en plus nécessaire avec la dématérialisation des démarches administratives. In fine, cela va favoriser le renoncement aux droits car le système devient dissuasif. Pour rappel, une enquête de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) démontre que 50 % des usagers éligibles à l'AME n'en bénéficient pas car ils ne font pas les démarches.

Source : Médiapart



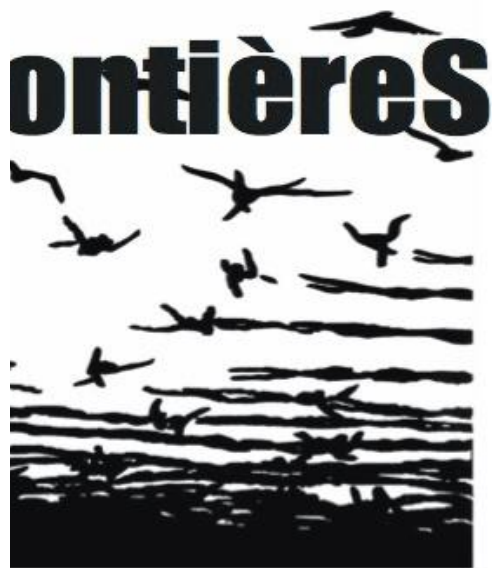
Calais - Gendarme et Erhytréens

COVID et CADA, la cata !

Nous avons longuement parlé dans cette rubrique de la gestion du COVID dans les CRA (prisons pour sans-papiers) et les foyers de travailleurs immigrés où, à cause de la promiscuité, les contaminations ont été légions tandis que l'isolement des malades est impossible. C'est à-peu-près la même chose pour les demandeurs d'asile. Rappelons que l'État doit normalement héberger et subvenir aux besoins de toute personne qui entreprend une demande d'asile, dans la réalité, on sait qu'un certain nombre de demandeurs se retrouvent dehors, dans les campements. Pour les hébergements disponibles, il existe plusieurs vocables : CADA pour centre d'accueil des demandeurs d'asile ou HUDA, hébergement d'urgence des demandeurs d'asile mais dans les deux structures, la gestion sanitaire reste hasardeuse. Ainsi, en Île de France, plusieurs cas positifs ou cas contacts se sont retrouvés isolés dans des chambres insalubres et pas nettoyées. La faute au gestionnaire Coallia - un nom qui doit vous être familier car il



Gazage
campement
Seine-Denis



Tir de LBD en plein visage sur un migrant à Calais

Ça s'est passé le 11 novembre lors de l'évacuation d'un camp d'érythréens installés sur un terrain de BMX (vélo-cross). Les CRS bloquent les migrants, la tension monte, des lacrymos sont jetées et un tir tendu de LBD survient ! Migrants et associatifs sur place témoignent de la violence du geste puisque la personne visée et touchée était à moins de 10 mètres du policier, or le tir tendu et une distance de tir trop courte sont normalement interdits. A ce jour (24 novembre), le blessé n'est toujours pas sorti de l'hôpital et souffre de graves blessures au visage. Comble de la situation, un migrant qui portait assistance au blessé et arrêté dans la foulée et condamné à 7

mois de prison avec sursis par le tribunal de Boulogne sur Mer pour jet de pierre. Et le jet de balle en caoutchouc, c'est combien ? La préfecture noie l'affaire en demandant juste un rapport précis des faits par la police.

Ce drame supplémentaire se rajoute à la longue liste de violences policières sur Calais que certaines associations recensent et dénoncent comme HRO (Human Rights Observer). Au nom de la communauté érythréenne, ils viennent de saisir le Défenseur des droits et questionné le préfet du Pas-de-Calais et la direction centrale des CRS sur ces violences. Les migrants aussi s'accaparent cette lutte et viennent d'écrire une nouvelle lettre ouverte contre ces agissements (il y en avait déjà une en

avril dernier), la lettre est disponible sur le blog « passeurs d'hospitalités » et dénonce cet harcèlement d'état. Érythréens et Soudanais sont souvent les victimes car, parmi l'ensemble des migrants, se sont eux qui restent le plus longtemps coincés à Calais faute de moyens pour payer les passeurs. En parallèle de cette affaire, **plusieurs procédures judiciaires sont en cours sur d'autres faits de violences policières** : cinq plaintes au procureur de Boulogne-sur-Mer, cinq saisines auprès de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et cinq saisines à la Défenseure des droits. A suivre !

Source : Streetpress

Des humanitaires verbalisés pour non-respect du confinement

Vendredi 13 novembre, énième évacuation d'un campement de près de 200 migrants dans le quartier calaisien du Fort Nieulay. Pendant l'opération policière, deux bénévoles de l'association Human Rights Observer ont été verbalisés pour non-respect du sacro-saint protocole sanitaire. Depuis le 31 octobre et le début de ce deuxième confinement, c'est la cinquième fois que des

membres de HRO se prennent une prune. Malgré leur attestation professionnelle, on leur reproche de ne pas être dans leur champ d'action humanitaire car au moment de l'interpellation, ils sont en train d'observer ... notamment des pratiques policières. Cela ressemble furieusement à de la vengeance après les histoires de violences policières sur Calais (voir plus haut)

Source : Voix du Nord

gère aussi un certain nombre de foyers de travailleurs – qui n'assure pas la fameuse « délégation de service public » confiée par l'État via l'OFII, organisme français de l'immigration et de l'intégration. En plus des taudis fournis, la livraison des denrées alimentaires a été défectueuse car normalement la personne malade ne doit pas sortir de chez elle. Ainsi, des plats préparés sont livrés mais sans possibilité de les réchauffer et quelques personnes n'ont rien reçu pendant 2 ou 3 jours. Pour les demandeurs d'asile, c'est difficile de se plaindre comme témoigne cette personne : « On est confronté au quotidien à un chantage déguisé de la part de l'équipe dirigeante qui sous-entend qu'elle a le pouvoir de glisser un mot sur nous à l'OFPPRA [l'office chargé d'étudier les demandes d'asile] et qui nous rabâche que tout est gratuit pour nous dissuader de nous plaindre en cas de problème ».

Source : Mediapart

Droit d'asile revu à la baisse pour les Afghans

La CNDA (cour nationale du droit d'asile – cour d'appel si refus de l'OFPPRA) est revenue sur sa « jurisprudence Kaboul » qui accordait très souvent une protection aux demandeurs afghans selon le principe que la violence générée par la guerre en Afghanistan était telle qu'il fallait attribuer la "protection subsidiaire" aux Afghans, à défaut du statut de réfugié qui est réservé aux cas de persécution individuelle. La justice rend aussi les expulsions plus faciles en jugeant Kaboul moins dangereux qu'avant. Or, le 21 novembre, juste après cette annonce, 23 roquettes ont été tirées par Daech sur la zone

verte qui accueille les ambassades, 8 morts au total ... A cela s'ajoute deux autres attaques ces derniers mois, l'une contre l'université de Kaboul début novembre et l'autre contre un centre éducatif en octobre, qui ont en tout fait près de 50 morts. C'est dans ce contexte, que plusieurs associations d'aide aux étrangers ont alerté et condamné cette décision. A ce jour, 16 785 afghans ont une demande d'asile en cours. Se pose aussi la question de la fin de la protection subsidiaire pour des pays où la guerre s'est « normalisée » comme en Syrie, en Libye ou en Somalie.

Source : Infomigrants

Mobilisation au Sénégal contre les morts de l'émigration

C'est un drame qui a suscité l'émotion et la mobilisation d'une partie de la population sénégalaise. Mi-octobre, un jeune de 14 ans surnommé « Doudou » est mort noyé alors qu'il voulait rejoindre les îles Canaries – qui sont redevenus un lieu de passage important. Avec les réseaux internet, l'affaire fait grand bruit et le père est arrêté pour avoir payé un passeur et organisé le départ de son jeune fils qui voulait devenir footballeur en Europe. C'est alors que la mobilisation se généralise et condamne les drames de l'émigration dans le pays. Le 21 novembre dernier,

une marche pour rendre hommage aux victimes est organisée à Dakar. Un collectif baptisé « 480 », en référence au nombre de migrants décédés en mer en une semaine, fin octobre s'est constitué. Il fait pression sur le gouvernement pour réclamer des comptes et améliorer l'insertion et l'emploi des jeunes dans le pays. L'affaire est assez importante pour entraîner la visite de la ministre espagnole des Affaires étrangères. Vont en ressortir sûrement des annonces sécuritaires sur la surveillance des côtes ou des accords bilatéraux mais espérons que la mobilisation soit assez forte pour dépasser ce genre de mesures.

Source : RFI



Manifestation au Sénégal



Epidémie ou pas, le personnel des Ehpad plus que jamais sous pression

Au sortir du premier confinement, les annonces gouvernementales promettaient l'amélioration des conditions d'exercice dans le secteur du soin et de la santé. Depuis, rien n'a changé dans les faits et aux louanges mielleuses du printemps s'est substituée une pression redoublée des directions à l'encontre des personnels.

Au printemps, le gouvernement annonçait qu'il avait pris bonne note de ce qui venait de se passer et qu'il en tirerait les enseignements. Avez-vous bénéficié d'une amélioration de vos conditions de travail ?

Non, car nous travaillons dans le secteur privé et depuis de nombreuses années nous subissons le mépris et les reproches incessants du Directeur de l'Ehpad, donc nous ne nous faisons aucune illusion.

Nous en sommes toujours au même point, nous manquons de personnel, les tâches supplémentaires se multiplient, nous devons faire toujours plus avec moins de moyens à notre disposition. Rien n'a changé ! Le harcèlement moral met le personnel à bout et pousse certains au « burn out », ce qui entraîne au final la démission de soignants compétents. Les arrêts maladies sont de plus en plus souvent non remplacés ou remplacés par du personnel non formé et sans expérience donc moins cher à rémunérer pour la direction. La conséquence pour les titulaires, c'est une charge de travail supplémentaire avec tout ce que cela induit en cascade : arrêts maladie pour épuisement physique, mais aussi des blessures souvent irréversibles telles que tendinites chroniques, sciatiques, hernies discales, arthrose, douleurs articulaires, musculaires, troubles musculo-squelettiques, hypertension artérielle, dépression ...

Tu parles de harcèlement moral, peux-tu préciser ?

Le directeur recourt aux menaces de licenciement sans motif avéré, use en permanence de termes désobligeants, dégradants et méprisants envers certains membres du personnel et particulièrement envers les femmes. Il emploie un vocabulaire sexiste et qualifie des collègues de « mères pondeuses »

parce qu'elles ont fait le choix d'avoir un enfant. Les jeunes femmes qui reviennent de leur congés maternité, peuvent si elles le demandent, bénéficier d'un aménagement de leur temps de travail, afin de concilier leur rôle de mère et leur vie professionnelle. Mais comme cela gêne l'organisation mise en place par la direction, celle-ci leur impose un nouveau planning plus contraignant que soulageant.

Et le directeur ne s'en tient pas là, il fait des difficultés à certains collègues qui souhaitent poser des congés et, au passage, en favorise d'autres. Parfois, il impose les congés sans réelle logique de fonctionnement. À plusieurs reprises, il s'est acharné contre une soignante qui, à elle seule, a en charge douze résidents en unité Alzheimer. Elle doit gérer d'innombrables tâches : mettre aux toilettes les résidents, les surveiller, éviter les conflits, gérer l'agressivité, prévenir les risques de chutes, s'occuper de la vaisselle, de la lessive, de la désinfection, de l'animation, de la décoration de l'unité en fonction des divers périodes de l'année, etc... Elle doit en plus distribuer les médicaments à la place de l'infirmière qui n'a pas le temps car, elle-même, est débordée

L'investissement ne suit pas. Et depuis toutes ces années qu'on nous contraint aux économies, il est légitime de se demander où est passé l'argent et à quoi a-t-il bien pu servir ? De toutes les façons, un directeur d'Ehpad ne réfléchit pas en soignant, simplement parce qu'il n'est pas soignant. C'est un gestionnaire et ses priorités ne sont pas compatibles avec la nécessité de soin.

Justement, revenons sur vos conditions de travail depuis mars

On a vécu une situation peu commune et on n'a pas hésité à s'investir car de toute manière nous n'avions

pas le choix. Nous avons cumulé les heures supplémentaires, nous nous sommes exposées physiquement pour mettre en place une unité COVID et limiter la contamination, nous avons ressenti l'épuisement et nous estimions légitime de recevoir un peu de considération. En retour, le directeur a profité de notre implication pour promouvoir ses intérêts personnels et se faire tirer le portrait dans la presse locale. Son comportement est irrespectueux, il met systématiquement en doute nos compétences et le travail que nous fournissons.

Comment réagit le personnel ?

Le malaise est profond mais pour le moment il n'y a ni grève ni action collective. Il y en a déjà eu auparavant alors espérons que cela se reproduise. En attendant, en réunion, nous avons très clairement exposé notre point de vue et nos revendications à la direction.

Tu peux nous parler de vos revendications ?

D'abord la reconnaissance de la dimension humaine de notre travail et de ce que cela implique concrètement et matériellement. Dans un Ehpad, travaillent côte à côte : des infirmier(e)s, des aides soignant(e)s, des aides médicaux psychologiques, des animatrices, des agent(e)s du service hospitalier, des agent(e)s du bio-nettoyage, des personnels de cuisine, des agents d'entretien des locaux et des espaces verts et des agents administratifs ; tous sont indispensables et se doivent de se faire confiance, de travailler en équipe, de partager et d'échanger. De ce travail collectif dépend le bien être des personnes âgées.

Nous avons donc dit à la direction que cela ne semblait pas être sa priorité car elle accorde plus d'importance aux apparences et à l'image que renvoie l'établissement qu'à ce qui s'y passe réellement ;



qu'elle préfère acheter des tableaux coûteux pour décorer les murs des couloirs plutôt que d'investir dans du matériel indispensable comme des matelas alternant, des adaptables ou tout ce qui permet la prise en charge des résidents.

Nous lui avons signalé que les salles de bain devaient être aménagées et adaptées aux besoins des personnes à mobilité très réduite. Une partie du matériel comme les adaptables et les fauteuils roulants n'est plus fonctionnelle, ce qui entraîne la mise en danger du résident.

Toujours par soucis d'économie la direction ne fait pas réparer les lève-malades lorsqu'ils tombent en panne. Cela oblige le personnel soignant à réaliser les transferts à la force des bras au risque de se blesser.

Alors que nous manquons régulièrement de matériel de désinfection et d'hygiène, nous refusons d'entendre que nous utilisons trop de gants jetables, trop de papier essuie-main, que nous changeons trop régulièrement les lits, que nous mettons trop de linge à laver. On

hallucine d'entendre un directeur d'Ehpad ne pas comprendre que des personnes âgées se salissent en mangeant, qu'elles ont des problèmes d'incontinence d'autant plus importants qu'elles arrivent en structure de plus en plus dépendantes et avec des pathologies multiples.

Quelles réponses vous ont été apportées par la direction ?

Il n'y a pas de discussion, ni d'échange possibles. Un soignant ne peut pas faire de proposition pour améliorer les soins ou la prise en charge des résidents car il est considéré comme incompetent en la matière. La direction tient à maintenir une hiérarchie stricte entre les salariés. Elle insiste bien sur le fait qu'à ses yeux il y a une différence entre l'infirmière, l'aide soignante, le personnel de nettoyage, etc. Plusieurs fois nous avons constaté une différence de traitement entre l'infirmière et l'aide soignante qui est systématiquement sanctionnée quand la première bénéficie toujours du doute. C'est pire encore pour le personnel d'entretien et celui du ménage ...

Et avec les familles comment cela se passe-t-il ?

Elles sont très exigeantes, méfiantes et menaçantes, peu enclin à la compréhension. Nous avons signalé au directeur qu'il soutenait systématiquement les familles quand nous étions confrontés à des agressions, des reproches ou des réclamations. Dans ces cas là, il ne cherche pas à savoir si les plaintes sont justifiées ou non, il tranche d'office pour la culpabilité. Il est plus à l'écoute des familles que des soignants.

Au final, on en revient toujours à une question d'argent car celui qui paie a forcément raison ...

Interview réalisée pour l'OCL dans les Hauts de France, le 18/11/2020

Loi de programmation de la recherche : les voix se lèvent contre la précarisation de l'enseignement et de la recherche publique.

Avec la loi de programmation de la recherche (LPR) le gouvernement nous promet une hausse budgétaire importante pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Le mot d'ordre : « 25 milliards d'euros supplémentaires pour la recherche publique sur 10 ans ». Derrière ce slogan racoleur se cache une vaste démarche de précarisation des métiers de la recherche et un pas assumé vers la privatisation des moyens et intérêts scientifiques en France.

La recherche en France

Le constat est sans appel quant à la situation actuelle de la recherche publique en France : un manque de financement des laboratoires, des postes de titulaires de plus en plus rares, des salaires toujours plus bas, des structures inadaptées, des perspectives en déclin... et ce bien souvent au profit de la recherche privée. Ce constat se fait ressentir à l'internationale puisque les écarts de niveau se creusent entre la recherche française ou même européenne par rapport à la recherche américaine ou japonaise. Les jeunes diplômés partent d'ailleurs en grande partie à l'étranger pour commencer leur carrière de chercheur, en témoigne la dernière lauréate du prix Nobel de chimie Emmanuelle Charpentier qui décrit un Nobel « tout sauf Français ». Elle exprime d'ailleurs que sa recherche n'aurait pas été possible en France : « il est probable que l'Agence nationale de la recherche n'aurait pas alloué de fonds à mon projet ».

En parallèle on observe une massification des études supérieures depuis les années 1960 avec un nombre d'étudiants croissant et de plus en plus d'ouverture sociale surtout dans les licences. Cependant le nombre d'infrastructures ne suit pas et les conditions d'études se dégradent dans de nombreux établissements.

Cette situation a été décrite par de nombreux chercheurs et chercheuses depuis plus d'une décennie et elle nécessite une réforme effective du système français. C'est dans ce cadre que la LPR a été proposée

par le gouvernement pour une entrée en vigueur en 2021. Elle propose entre autre 25 milliards d'euros supplémentaires pour la recherche publique sur 10 ans.

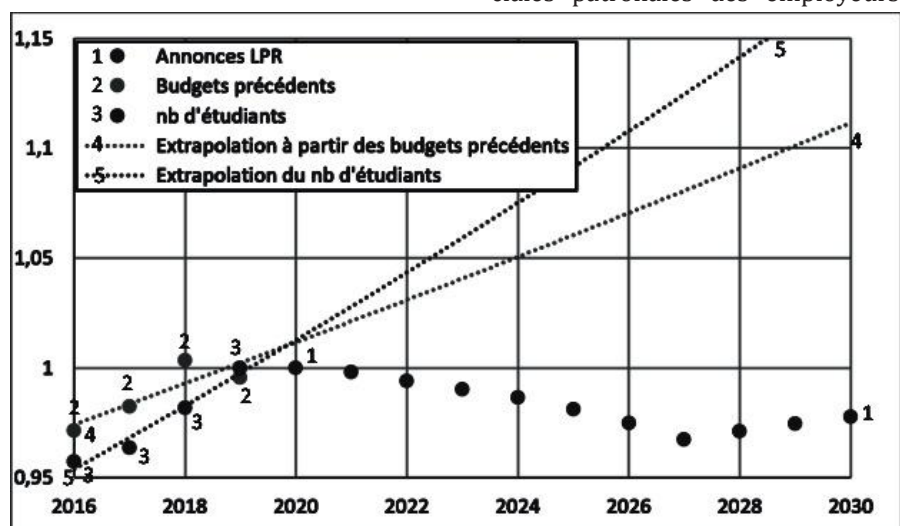
La réalité budgétaire : des effets d'annonce

25 milliards oui, mais par rapport à quoi ? En s'y attelant on se rend vite compte qu'ils ne représentent en fait pas une hausse d'investissements. En effet, une extrapolation mécanique de la tendance actuelle des budgets pour l'ESR montre que ces 25 milliards sont en fait à la baisse par rapport à ce qui pourrait être attendu d'une progression naturelle des investissements, et d'autant plus vis-à-vis du nombre croissant d'étudiants dans le supérieur (voir graphique).

alloués à l'enseignement supérieur et à la recherche.

De surcroît les 25 milliards promis sont étalés sur 10 ans, mais surtout concentrés sur les dernières années du projet. Le gouvernement Macron lui, ne peut nous garantir que le budget 2021. Le reste des promesses reposent donc sur les prochains gouvernements mais sans obligation particulière de mettre en œuvre les prévisions actuelles de la loi. Une certaine inquiétude est donc justifiée au sein des laboratoires.

La provenance de ces milliards reste floue mais les annonces tendent à désigner la réforme des retraites comme source financière. Ce projet prévoit en effet de réévaluer à la baisse les cotisations sociales patronales des employeurs



Source : acides.hypotheses.org

En bref, ces 25 milliards d'euros ne représentent pas du tout un effort exceptionnel du gouvernement mais une chute brutale des fonds

publics et de les aligner avec celles des employeurs privés. Les économies ainsi réalisées par le public permettent en fait de financer la

LPR avec l'argent des chercheurs et chercheuses qui cotisent moins pour leur retraite. Cet autofinancement n'est même pas réalisé à balance égale puisque les économies représentent en réalité plus des 25 milliards d'euros redistribués.

Polarisation des investissements

Une autre facette de ce projet réside dans la répartition des financements de l'ESR. En plus d'être insuffisants, les budgets ne sont pas équitablement distribués entre les établissements. La polarisation sociale du supérieur est déjà une réalité : le coût annuel d'un élève en classe préparatoire s'élève à 15 110€ contre 10 210€ en moyenne pour un élève à l'université. Les disparités se creusent également entre les universités d'élite et les grandes écoles par rapport aux universités plus populaires. Ces politiques de classe et d'excellence ne font que s'accroître et les prévisions n'annoncent rien de positif. On s'achemine vers une dualisation de l'enseignement supérieur : une élite largement financée et principalement constituée de classes bourgeoises, contre l'université populaire (fort taux de boursiers, de bacs technologiques et professionnels, parents ouvriers...) avec de plus en plus d'élèves accueillis dans des conditions largement insuffisantes. Cette polarisation touche également les laboratoires puisqu'ils sont directement dispersés au sein des universités. Ainsi seuls les laboratoires associés à des masters sélectifs dans des grandes écoles et des universités d'élite pourront être correctement financés. Ce processus est d'ailleurs un des mots d'ordre des défenseurs de cette loi : plus de concurrence pour plus d'efficacité. Cette dualisation est déjà effective puisque le premier établissement scientifique de France l'université Paris-Saclay qui a obtenu la 14ème place au classement de Shanghai cette année s'est séparée de ses formations de licences non sélectives en créant l'École Universitaire de premier cycle Paris-Saclay, ne gardant que des masters sélectifs et les grandes écoles du sud de Paris pour son classement international.

Le résultat de cette politique est la mise en concurrence des établissements pour l'obtention de financements, résultant en une

canalisation des fonds vers les universités fréquentées par des étudiants déjà favorisés. En somme les financements vont à l'inverse de l'ouverture sociale, aggravant les conditions d'accueil dans les universités populaires. Le poids de l'évaluation des facs devient prévalent devant un financement automatique lié au nombre d'élèves. Pour les universités populaires secondarisées la LPR représente le déclin de la recherche, des doctorats, et même des cursus de masters. L'ESR s'éloigne petit à petit de sa mission d'éducation populaire et d'ouverture sociale.

Précarisation des carrières de chercheurs et chercheuses

Avec la LPR le système anglo-saxon s'invite en France. Un nouveau type de contrat se présente aux jeunes chercheurs et chercheuses : les chaires de professeur junior (sur le modèle des « tenure track »). Ce genre de contrat ne sera décroché que par un petit nombre, les meilleurs jeunes diplômés qui auront un contrat de 3 à 6 ans dans un établissement. A la suite de ce contrat ils pourront être directement titularisés ou bien tout simplement congédiés. Ce système a été mis en avant pour favoriser l'attractivité des métiers de la recherche en France, qui n'a en fait rien à envier aux pays voisins. Le réel besoin actuel est une augmentation du nombre de postes permanents. Cette nouvelle voie de chaire junior ne fait que court-circuiter le système de carrière pour une minorité de jeunes chercheurs et ne résout en rien les problèmes de l'ESR. De surcroît les jeunes diplômés non sélectionnés n'obtiendront souvent que des contrats précaires et l'obtention d'un poste permanent sera désormais une mission presque impossible.

Un nouveau statut est également prévu par la loi : les CDI de mission scientifiques. Ces contrats ont une durée indéterminée mais prennent fin dès la réalisation du projet scientifique pour lesquels ils ont été alloués. C'est donc un financement au projet qui se profile, en opposition à un financement systématique des laboratoires. La question en suspens est le mode de sélection des projets financés. On peut craindre une récupération de la recherche publique par les intérêts privés, et ce au détriment de la

recherche fondamentale. La précarisation des carrières de chercheurs est nette avec ce genre de contrats.

De nombreux autres contrats précaires sont prévus par la loi : des contrats courts, d'intérim, de vacataire, des nouveaux contrats postdoctoraux... Le modèle à long terme serait de n'avoir qu'un chercheur titulaire par laboratoire et que des chargés de recherche vacataires sans aucune protection sociale.

Tous ces nouveaux contrats induisent en plus un effet de genre puisque dans les faits 70% des fonds concurrentiels sont alloués à des hommes, et les parcours de tenure track sont souvent réservés aux hommes. Cela va de pair avec l'augmentation des fonds concurrentiels comme ceux de l'agence nationale de la recherche ANR qui finance également au projet.

Pas de politique dans ma fac

Le dernier article en date la loi de programmation de la recherche ne concerne pas les laboratoires ni les enseignants mais les étudiants. Cette mesure d'urgence ajoutée par le sénat et l'assemblée en pleine nuit prévoit un délit d'entrave passible de 3 ans de prison. Ce sera donc 3 ans de prison pour avoir « troublé la tranquillité ou le bon ordre » d'un établissement universitaire. Pour une mobilisation en groupe il faudra ajouter 45 000€ d'amende. Occupation, blocage, assemblée générale non-autorisée, protestation, mobilisation active : autant de problèmes en moins pour les administrations. Au sein de cette loi concernant la recherche on a donc un supplément permettant de supprimer le débat politique des enceintes universitaires. Cela pourrait signifier la fin de la franchise universitaire qui empêchait jusqu'ici les forces de l'ordre d'intervenir dans les campus sans la demande du président de l'université.

Une mobilisation multi-horizons

Non à la LPR : c'est un slogan qui fédère. Étudiant·e-s, chercheurs, chercheuses, institutions, technicien·nes, enseignant·e-s, tous et toutes se mobilisent contre cette loi. Aujourd'hui la lutte s'est rassemblée sous le nom de l'organisation Université Ouverte, avec 114 universités et écoles, 330 labos, 30

collectifs de précaires, 157 revues, 16 sociétés savantes, 47 séminaires, 39 sections du conseil national des universités, et 11 sections du comité national de la recherche scientifique, 54 évaluateur-trices du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur... tous mobilisés contre la précarité et contre la LPR dans un front syndical uni. Des motions ont été votées au sein des universités partout en France sous la bannière « facs et labos en lutte ». Les manifestations

dans les grandes villes se multiplient et ne s'arrêtent pas même après l'adoption du texte par l'assemblée et le sénat. Le président-directeur général du CNRS Antoine Petit qualifiait dès les premières versions la loi d'« injuste et darwinienne ». En clair tout le monde est contre la LPR et la mobilisation ne faiblit pas.

La prochaine campagne de protestation prévoit une opération « écrans noirs » pour l'ensemble des personnels de l'ESR. Les enseignants, chercheurs et techniciens

sont invités à éteindre leur écran et à n'exercer que leur activité première pendant cette période, et à ne plus répondre aux sollicitations secondaires (jury de concours, d'examen...).

Les collectifs pour l'ouverture et la popularisation des universités et grandes écoles sont aussi mobilisés, comme les associations « Des territoires aux grandes écoles » qui se battent contre la centralisation des ressources autour de la capitale et qui sont présentes dans 32 départements.



Manifestation contre la LPR le 13 octobre 2020 à Paris

Pour en savoir plus...

L'organisation Université Ouverte, la confédération des jeunes chercheurs, le collectif Acides (Approches Critiques et Interdiscipli-

naires des Dynamiques de l'Enseignement Supérieur), l'association Sauvons la Recherche et bien d'autres se mobilisent et nous documentent sur cette loi, et plus généralement sur l'enseignement

supérieur et la recherche en France.

L.C.T

Lycées (et collèges), entre indignation, mobilisation et résignation désespérée

Il faut dire que les profs étaient doublement sonnés au moment de la rentrée de la Toussaint. L'assassinat de Samuel Paty plus l'instrumentalisation qui en a été faite et enfin le détail des circonstances ont ébranlé à peu près tout le monde. Les volte-face du sinistre sur l'hommage à lui rendre a été une gifle. «Et en même temps», comme ils disent, un confinement qui s'accompagne d'un protocole renforcé «si possible», c'est-à-dire sans protocole renforcé, classes à 35 et «business as usual».

Une rentrée très agitée

Le sentiment dominant était celui de l'humiliation et du mépris. Mépris d'un sinistre qui ne laisse même pas aux collègues de Samuel Paty un moment de recueillement entre eux. C'est en effet ce que signifiait le refus de 2 heures banalisées⁽¹⁾. La décision de donner une lettre obligatoire à lire était elle aussi une double humiliation. Première humiliation, on dénie aux profs la liberté de choisir les modalités et les documents à partir desquels elles et ils veulent en parler aux élèves, et le tout au nom de la liberté d'expression⁽²⁾ ! 2ème humiliation: la lettre en question a été caviardée, et c'est pas n'importe quoi qui a été coupé. Jugez-en: « *J'en veux mortellement à ce certificat d'études primaires qui exagère encore ce vice secret des programmes. Quel système déplorable nous avons en France avec ces examens à tous les degrés qui suppriment l'initiative du maître et aussi la bonne foi de l'enseignement en sacrifiant la réalité à l'apparence ! Mon inspection serait bientôt faite dans une école. Je ferais lire les écoliers, et c'est là-dessus seulement que je jugerais le maître.* » Pas innocent lorsqu'on se souvient que la réforme Blanquer introduit des examens plusieurs fois par an en voie générale... De même, à un autre endroit, le terme de «fierté» est remplacé par celui de «fermeté» ! Pas innocent non plus lorsqu'on connaît ses sympathies pour l'extrême-droite et les neurosciences.

Toutes et tous avaient craint une fermeture des lycées (et peut-être, mais moins probablement, des collèges) à l'annonce du confinement. A minima, on s'attendait à ce que les précautions sanitaires soient renforcées. Ce qui avait d'ailleurs été

annoncé dès juillet, avec les dédoublements dans les cartons en cas de circulation forte du virus.

Et... circulez y a rien à voir ! Une minute de silence, on va vous pondre un nouveau protocole non vous n'avez pas besoin de le connaître à l'avance et on s'en fout de votre connaissance de ce qui se passe sur le terrain, et on n'en parle plus... On vous a redonné 5 masques depuis la rentrée, que voulez-vous de plus ? Et si vous râlez trop d'être enfermés à plus de 30 dans des salles non aérées plusieurs heures par jour, on vous supprime le distributeur de café, c'est trop dangereux de retirer son masque 5 minutes...

Dans plusieurs lycées, les enseignant-es sont parti-es en reconductible dès la rentrée, notamment dans le 93, département encore une fois le plus touché par l'épidémie. Le lundi, dans de nombreux établissements, il s'agissait de récupérer les heures refusées et d'obtenir des discussions avec les directions sur les protocoles sanitaires. Mais ça a continué le mardi et toute la semaine dans beaucoup d'établissements, en tous les cas dans le département. Cette reconductible a pris des formes variées, grève reconductible, droit de retrait forcé, généralement reconductible puisque les conditions restent inchangées, et dans certains lycées désobéissance civile: les profs ont elles et eux-mêmes organisé l'alternance entre demi-groupes. Enfin, ce sont parfois les lycéen-nes qui ont pris les choses en mains en organisant des blocus, violemment réprimés, ou les parents, avec des opérations «écoles mortes». En collège, des mobilisations similaires ont aussi eu lieu dès la première semaine, nettement moins qu'en lycée. Il faut noter que

des bahuts où d'ordinaire la mobilisation est assez faible voire inexistante se sont mis en grève à plus de 50 %.

Un gouvernement par l'absurde

Dans un premier temps, les rectorats sont restés arc-boutés sur leurs refus. Ils ont commencé à parler d'alternance, mais ça devait rester en classe entière. Double absurdité, sanitaire et pédagogique. En effet, dans ce cas, les élèves ont deux fois moins d'heures de cours mais il n'y a aucune possibilité de rattraper les choses en les prenant à effectifs réduits. C'est qu'il y a une religion au ministère : les effectifs réduits, ça ne sert à rien. Cette religion sert ordinairement à justifier les économies sur le dos de l'éducation. Ici même plus, mais pour l'avenir, il ne faudrait pas reconnaître que les effectifs réduits peuvent avoir de l'efficacité. Refus au nom de la continuité pédagogique et de l'attention aux plus défavorisés ! Ne me demandez pas en quoi, je n'ai toujours pas compris...

Puis, ils ont décidé d'appliquer la double peine. L'alternance en demi-groupe est appliquée si l'autre demi-groupe suit le cours en visio. C'est bien sûr le déni de toute relation pédagogique. Vous vous imaginez expliquer quelque chose à un groupe de gens pendant qu'un autre l'observe en visio ? Et si l'autre groupe a des questions, vous tournez le dos aux présent-es pour lui répondre... Heureusement, dans la majorité des lycées du 93, on n'a pas les moyens techniques de le faire, notamment parce qu'on est nombreux-ses à avoir refusé le tout numérique et que en punition la région a prévu que nous serions les derniers pour la modernisation des équipements. Mais du coup, on nous refusait l'al-

1. Une heure banalisée dans le jargon de l'éducation nationale, c'est une heure sans cours, pour permettre par exemple aux profs de se réunir.

2. On a également fortement incité - voire forcé la main - les profs à utiliser des ressources «pédagogiques» produites par le ministère, qui ne sont qu'un vulgaire catéchisme républicain à partir de la photo de Macron à la cérémonie d'hommage devant le cercueil de S. Paty.

ternance au nom de la continuité pédagogique !

Il faut souligner que la mise en place des dédoublements en lycée a été mise en place de façon individuelle dans les lycées, négociées au cas par cas entre les collègues mobilisés et les chef-fes d'établissements, le tout sous condition d'autorisation rectorale. Toute latitude a été laissée à «l'autonomie des établissements» pour pondre des protocoles, qui sont ensuite (plutôt) plus ou moins rabotés par la hiérarchie avec un petit délai histoire que tout le monde soit crevé et que la mobilisation soit

qu'ils et elles nous rendent des trucs manuscrits directement. Donc, les directions nous ont pondu des protocoles où c'est pas les mêmes demi-groupes selon les matières et où donc les élèves viennent tous les jours. D'une part bonjour d'un point de vue sanitaire de leur faire prendre les transports tous les jours, et d'autre part ils et elles ne peuvent absolument pas s'organiser pour le travail à la maison. Le tout en jouant sur la concurrence entre les matières, tout est cadré pour préserver les TP en sciences, les autres, c'est de la merde. Et ce qui était en demi-groupe avant le reste à

Total, là où on a «gagné», c'est l'épuisement et l'impuissance qui dominant, car toutes les modifications de la hiérarchie vont dans le même sens, foutre en l'air toute tentative de remédiation pédagogique, paumer encore plus les élèves, et bien sûr, un emploi du temps incompréhensible. Pour la lutte contre le décrochage scolaire dont on nous rebat les oreilles, c'est parfait.

Dans les collèges, la situation est bien pire que dans les lycées. La lutte y a été moindre (ce qui est habituel). Le mieux est de vous prendre un exemple d'un collège extrait de la liste syndicale de Sud 93: «plus aucun dédoublement (car pas assez de salle de classe); des collègues de langues qui se retrouvent avec des élèves qu'ils n'ont jamais eu (par exemple en anglais des bilangues et des non-bilangues ensembles) pour "éviter les brassages"; Des entrées et des récrés décalées qui sont censées éviter le brassage mais qui mettent un bordel monstre dans le collège d'autant qu'elles sont réduites à 10 min pour les élèves; Plus aucune pause pour les profs en fonction de l'enchaînement des niveaux; Des appels micro toutes les 5mn du genre "les 4e : récréation", "les 5e retour en classe"...» Je vous laisse imaginer l'ambiance... Autre exemple «drôle» : des zones (zone 6èmes, 5èmes...) dans la cour de récré délimitées avec des cordes pour limiter le brassage ! Les élèves sont donc théoriquement parqués comme du bétail, mais quiconque réfléchit 5 secondes à l'efficacité d'une telle mesure dans une cour de collège se rend vite compte que c'est une blague...

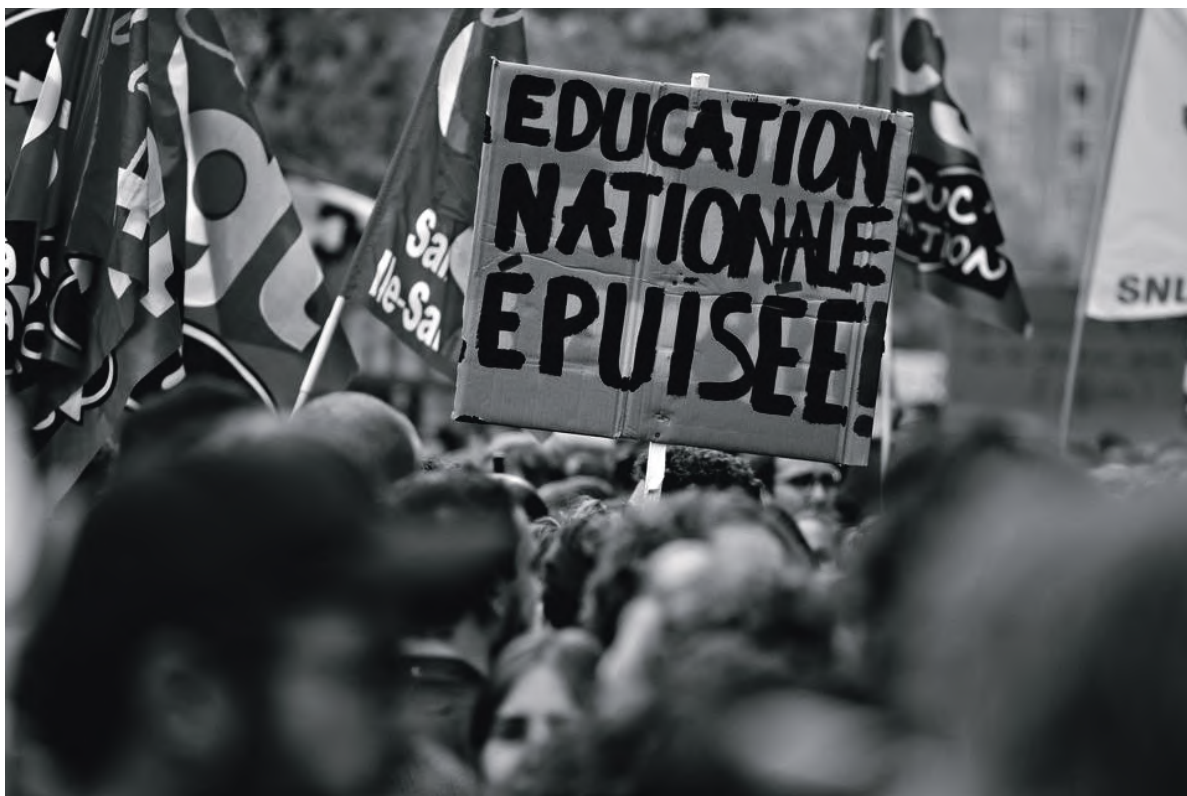
Mais des enjeux importants derrière l'absurdité apparente

Il y a bien sûr un premier enjeu commun à toute la gestion de cette crise sanitaire, nous apprendre l'obéissance aveugle, à ne pas discuter les ordres. C'est vraiment un test grandeur nature de soumission de toute une population. Il y a une autre caractéristique commune: la hiérarchie, et tout particulièrement la technocratie a raison, elle a toujours raison, et la réalité n'a qu'à se plier à ses oukazes. Si des élèves et des profs sont massivement contaminés, ça ne peut pas être parce que le protocole aurait des défauts, c'est parce qu'ils et elles n'ont pas respecté les gestes barrières quand ils et elles n'étaient pas en cours. Je crois que ces deux caractéristiques

en reflux. Surtout pas de directive nationale claire, car cela permettrait une mobilisation commune d'envergure. Mais par contre des consignes orales aux chef-fes qui vont clairement à l'encontre des demi-groupes.

Globalement sur le département, on a gagné à la fin de la semaine, mais en fait, dans plusieurs établissements, on n'a rien gagné. Je m'explique. L'idée c'était que les élèves viennent un jour sur deux (ou par demi-journée ou par semaine) avec du travail à faire à la maison quand ils et elles ne viennent pas. Ça permet d'avancer plus vite. La différence avec l'enseignement à distance du confinement, c'est qu'on peut profiter des demi-groupes pour aider les élèves individuellement, et

emploi du temps inchangé, donc là encore en venant tous les jours. On s'est demandé pourquoi et on a trouvé : il y aurait eu sinon un risque que les profs aient un peu moins d'heures de cours ! En fait, on aurait eu plus de travail, puisqu'il nous fallait tout repenser, mais chacun sait qu'on est des feignasses et que n'importe qui peut faire cours, le tout c'est qu'il y aie les heures de présence. Total, les profs reçoivent tous les jours des dizaines de mails et coups de fil affolés des élèves qui ne comprennent plus rien à leur emploi du temps, et nous non plus d'ailleurs. Pour être plus sûr qu'on ne conteste pas on ne l'a pas à l'avance, pratique pour organiser sa progression pédagogique !



n'ont rien de particulier à l'éducation nationale, simplement la caricature y est peut-être un peu plus poussée. Un des slogans lors du rassemblement des profs du 93 était «C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons», et il pointait bien cet aspect.

Mais il y a d'autres enjeux, plus spécifiques à l'éducation nationale.

Tout d'abord l'enjeu des petits effectifs en classe. Il y a toute une propagande depuis des années pour essayer de faire passer l'idée que le nombre d'élèves par classe n'a aucune influence sur la réussite scolaire. Le pouvoir a même réussi à mobiliser certain-es sociologues dans ce sens. Ce qui donne lieu à une novlangue pédagogique très fatigante. Au fur et à mesure que les effectifs des classes augmentent, les enseignant-es sont sommé-es de faire de la «pédagogie différenciée», c'est-à-dire de ne pas donner les mêmes choses à faire à chaque élève, de la remédiation individuelle, etc. Simultanément on nous retire les moyens de suivre les élèves (en utilisant notamment les outils informatiques) et on nous bombarde d'injonctions complètement hors sol sur «le suivi individualisé», la «pédagogie par projets» (mais surtout pas collectifs, les projets)... Bien sûr, cet enjeu est un enjeu économique, et les injonctions sont là pour faire semblant. Cette méthode d'injonctions contradictoires est aussi une méthode de management, un management par la souffrance au travail. On peut reconnaître aussi l'idéologie technocratique actuelle : on fait n'importe quoi et il suffit de déclarer officiellement autre chose pour compenser. C'est la post-réalité que la télé nous inflige tous les jours.

Il y a ensuite un enjeu informatique. Car enfin, que proposait le rectorat avec son enseignement «hybride» présentiel / distanciel? Que des cours faits «en présentiel» soient simultanément diffusés par vidéo en distanciel. Ceci bien sûr ne peut se faire que pour des cours magistraux. Ça tombe bien, Blanquer et ces autres premiers de la classe de recteurs n'imaginent pas l'enseignement autrement. Quand ils rentrent dans une salle de classe, ils cherchent encore une estrade. C'est la négation de toute relation pédagogique, la négation de l'idée que l'apprentissage passe par une rela-

tion humaine entre formateur-trice et apprenant-e. Mais vous imaginez la bonne affaire ? Si aujourd'hui on peut faire cours à un groupe pendant que l'autre suit à la maison, qu'est-ce qui empêchera demain d'attribuer plusieurs classes simultanément à un-e seul-e prof ? Ce qui l'empêche actuellement, c'est l'équipement des établissements scolaires. Là encore, ça tombe très bien au moment de relancer l'économie et de favoriser le secteur des nouvelles technologies. Vous imaginez le marché pour l'industrie ? Et un marché qui ne coûtera rien à l'État puisque ce sont les départements et les régions qui devront financer. De fait, l'enjeu est très important, c'est la robotisation et donc la négation de l'enseignement d'une part, l'utilisation du budget éducatif pour financer l'industrie d'autre part. Dans ces conditions, point n'est besoin de revaloriser le salaire des profs ⁽³⁾, puisqu'on pourra les remplacer par des machines.

Les syndicats à la ramasse..

Comme d'habitude, les syndicats ne sont pas à la hauteur. Polarisés sur le protocole sanitaire, ils sont aveugles sur les enjeux. Il faut dire aussi qu'ils sont très fortement attaqués, et que la remise en cause de la gestion paritaire (ils n'ont plus leur mot à dire sur les mutations) risque d'en achever certains.

Ils ont accompagné le mouvement (dépôts de préavis de grève, fiches sur le droit de retrait, les protocoles sanitaires...) et plus ou moins soutenu les revendications. Mais ils n'en sont pas à l'origine. Les seuls syndicats de lutte (Sud et la CGT), empêtrés dans leurs recherches d'unité, ont signé un appel commun avec les autres à une grève le 10 novembre. Très malin quand il y a une reconductible en gros du 2 au 6... Et tous étaient déjà engagés dans la préparation du 17 novembre, date posée depuis longtemps. Ils avaient donc forcément l'impression d'en faire beaucoup puisqu'ils appelaient à deux jours de grève. Sauf que c'était décalé par rapport aux échéances de lutte.

Évidemment, ça a été relativement suivi là où rien n'avait été obtenu et où les enseignant-es ne sortaient pas d'une semaine de grève ou de droit de retrait. Mais là où on pouvait enfin reprendre les cours, avec au ventre la peur d'avoir

perdu une semaine de salaire, forcément... Finalement, il semblerait que si le droit de retrait ne nous est pas reconnu, on ne devrait pas nous retirer nos journées pour autant, du moins sur le 93 et pour ceux et celles qui ont choisi cette forme de lutte. Mais ce n'est pas encore certain. Cette décision a été prise dans l'urgence : évidemment, préconiser l'entassement des adolescents en plein confinement, ça fait un peu tâche...

Mais, depuis que cet article a commencé d'être écrit, une énorme nouvelle tâche est venue éclabousser le costume de Blanquer : une manipulation et corruption des lycéens digne des grandes heures de Staline... La prochaine fois qu'ils vont accuser les profs de manipuler les élèves, ils risquent de provoquer comme un éclat de rires...

Par ailleurs, la répression est en train de tomber et sur les lycéen-nes (filmé-es, menacé-es physiquement et pénalement...) et sur les profs (accusations plus ou moins fantaisistes de fautes professionnelles, d'usurpation des fonctions de chef d'établissement et j'en passe), accusations dont on ne sait pas encore jusqu'à quel stade disciplinaire elles vont aller. Rappelons que pour le moment, les quatre de Melle ont été lourdement sanctionnées.

Sylvie

3. La rumeur d'une augmentation de salaire est encore un fake. Elle ne concerne que les débutants et les premiers échelons, en gros 30 % de la profession, et sous forme de primes

L'inclusion scolaire Nouvelle offensive de l'école bourgeoise

1. Comprofessionnel, c'est-à-dire non pas réunion entre des professions et métiers gardant leurs intérêts propres – ça c'est l'interprofessionnel –, mais ce qui unit les professions et métiers par leurs intérêts communs. Toute lutte a-hiérarchique est construction et, dans cette construction, se génère l'aspiration à un cadre organisationnel syndical. L'interprofessionnel, présent dans les confédérations et mis en avant dans les luttes des années 2000, ne remet pas en cause la hiérarchie ni la division du travail. Le point de vue comprofessionnel, lui, veut abattre les hiérarchies et révolutionner, ainsi, les relations humaines qu'elles induisent.

2. Nous avons analysé cette évolution dans Geneste, Philippe, *Le travail de l'école : contribution à une critique prolétarienne de l'éducation. Contre le tri social, pour une éducation commune polyvalente et polytechnique, affronter les cohérences institutionnelles et patronales sur la formation*, Yainville, Le Scorpion brun, 2018, 170 p

3. La subordination de la formation initiale à la formation continue et professionnelle a été analysée dans Geneste, Philippe, *Le travail de l'école : contribution à une critique prolétarienne de l'éducation*, La Bussière, Acratie, 2009, 185 p.

4. Voir les travaux de Nico Hirtt, notamment : *L'École sacrifiée. La démocratisation de l'enseignement à l'épreuve de la crise du capitalisme*, Bruxelles, EPO, 1996, 295 p. et *Les Nouveaux Maîtres de l'école. L'enseignement européen sous la coupe des marchés*, Paris-Bruxelles, VO éditions – EPO, 2000, 155 p.

5. Sur l'historique de la notion pour situer le conflit sous-jacent à l'advenue de l'inclusion scolaire, voir le dossier spécial de la revue *le chiendent* n°13. Janvier 2020, 16 p.

Au niveau militant dans l'éducation, le raz de marée numérique couplé avec l'imposition des compétences envahit toute l'éducation et les résistances sont faibles voire nulles y compris dans les formations syndicales qui se disent radicales, révolutionnaires... Il n'est pas bien vu dans ces milieux de dénoncer le tri social par la sélection scolaire, donc l'enseignement en trois filières d'enseignement... même les radicaux défendent leurs prébendes catégorielles, sous des discours d'enfumage, mais discours qui ne résistent pas à l'analyse.

Certes localement, sectoriellement, il y a des «luttés», mais les défaites accumulées pèsent et, n'en déplaisent au discours conformé militant, les défaites ça n'a jamais engendré les victoires ni rendu les prolétaires plus forts. Le passage sans difficulté de la politique ministérielle de l'inclusion est à mettre au crédit de ce fait.

L'école inclusive est une régression notoire nappée dans le bon-sentimentalisme, la bienveillance (notion de cureton). C'est qu'au nom du handicap on nie le handicap, au nom du droit à la différence on nie les différences. C'est ce que nous tenterons de démontrer.

Il y a là une offensive de l'école bourgeoise sur laquelle les syndicats et tendances syndicales sont muets, à part évoquer des moyens supplémentaires. Mais quel est le sens de cette évocation, si elle n'est pas sous-tendue par une conception critique de l'éducation, une conception qui ne soit pas que l'antienne purement discursive de l'école de l'esprit critique, de l'émancipation des élèves, ou plus ambigu encore, l'école du droit à l'éducation ? Le cœur du problème est essentiellement politique et passe par un projet syndical d'école étroitement lié à un projet syndical de la formation, l'un et l'autre exigeant une vision comprofessionnelle⁽¹⁾. Quels syndicats s'accordent à cela ?

On sait la bataille syndicale pour

un syndicalisme comprofessionnel a-hiérarchique rude, violente, avec des oppositions au sein même des structures sur lesquelles praticiens, et praticiennes engagé.e.s penseraient pouvoir s'appuyer. Pourquoi cet état de fait ? Parce que la défense des boutiques syndicales ou politiques rejette les chemins buissonniers de la contestation sociale syndicale. Peut-être est-il plus confortable, au final, de se réjouir de toute flambée de contestation tout ce qui bouge est rouge- que de vouloir l'analyser ; à ceux et celles qui serreront au plus près l'actualité des défaites, on jettera l'accusation de faire œuvre de démoralisation. Pourtant, est-il si hors de propos de penser que l'unité nécessaire pour vaincre les forces du capital nécessite une cohérence dans la critique de l'existant ? Et dire cela, ce n'est pas avoir la société future préfabriquée, c'est juste se donner quelque chance d'articuler les critiques entre elles : n'est-ce pas le sens de l'unité ? Un projet syndical d'école, par exemple, n'est pas l'école de la société communiste ou socialiste ou anarchiste selon les idéaux prônant à termes l'abolition des classes, et qui nous animent ; un projet syndical d'école est une contribution revendicative pour la lutte, portée en commun par les tous les secteurs professionnels, contre la société bourgeoise.

La question de l'inclusion, que nous traiterons dans cet article, est de comprendre l'offensive en cours de la bourgeoisie dans les secteurs de la formation initiale, de l'éducation spécialisée et du médico-pédagogique, enfin du secteur social.

Les années 1980/1990 ont été les années du triomphe des compétences à l'école en provenance de la formation professionnelle et continue; les années 1990/2000 ont été les années du triomphe de l'évaluation⁽²⁾. Les deux ont été poursuivies par l'imposition du numérique à l'école, cela en parfaite cohérence de filiation avec ce qui se passait dans la formation continue et profession-

nelle⁽³⁾. C'est pourquoi la *loi pour l'avenir de l'école* (24 avril 2005) demeure la clé de la compréhension de la politique scolaire contemporaine. Les lois qui lui ont succédé n'y apportent que des nuances applicatives.

La victoire des compétences à l'école assurée puis le primat de l'évaluation installé, l'évaluation par compétences a tenu lieu d'épine dorsale de l'école bourgeoise française en accord avec le projet européen et mondial (OCDE, etc.⁽⁴⁾). Vallaud-Belkacem en fit, à marche forcée, la marque de son passage au ministère 2014/2017. *L'inclusion scolaire*, qui est apparue d'abord dans le cadre de l'UNESCO, a été relayée en ces termes au cours du ministère de Luc Ferry (ministre de 2002 à 2004). Elle s'est imposée, ensuite, d'abord dans le champ du médico-pédagogique et de l'enseignement spécialisée avant que Blanquer, qui poursuit les politiques précédentes (gouvernements de droite ou de gauche, c'est la même orientation d'ajustement du système éducatif aux nécessités nouvelles de l'ordre bourgeois contemporain), va en faire un de ses chevaux de bataille⁽⁵⁾.

Penchons-nous sur les finalités de l'inclusion

Sous l'aiguillon des instances bourgeoises internationales (l'UNESCO qui théorise l'inclusion, l'ONU, l'OCDE...), à la fin des années 1990 et au début des années 2000, se développe la thématique de l'intégration scolaire individuelle. Cela correspond à la guerre idéologique de la frange libérale du capitalisme et se traduit par des restructurations institutionnelles. C'est à ce moment que la notion d'autonomie devient une bannière de ralliement tant pour les administrations (autonomie des établissements par exemple) que pour les individus (autonomie individuelle). L'individu autonome est défini comme le garant de la socialisation ; la société heureuse est celle des individus isolés



mais responsables de leurs choix. Pour exemple, on peut donner la formation professionnelle qui, de droit collectif de travailleurs et travailleuses à une formation sur le temps de travail, est devenue un droit individuel dont le Compte personnel de formation (contenu dans le compte personnel d'activité) est l'aboutissement⁽⁶⁾.

Le problème de l'inclusion scolaire révèle la duplicité de l'institution scolaire.

Côté face, le discours : tout individu a droit à un avenir non déterminé. Pour ce faire, il faut valoriser ses compétences et l'aider à bâtir son projet personnel. L'enseignement, en se fondant sur une démarche du projet et en s'appuyant sur la différenciation pédagogique, va pouvoir accueillir toutes les déficiences, tous les handicaps ou presque. L'inclusion est la traduction institutionnelle du droit individuel à la différence.

Côté pile, la pratique : l'organisation du système ne change pas (scolarité des élèves par niveaux d'âge, regroupement par classe d'une trentaine d'élèves; parmi eux des élèves présentent des handicaps divers, de l'autisme à des handicaps sensoriels, de la surdité à la dyspraxie sévère, de la dyslexie au handicap physique, des difficultés scolaires durables auparavant confiées à l'enseignement spécialisé, sans compter la question des allophones curieusement versée dans ce pot commun. Le Ministère enjoint alors aux enseignants une pratique uniforme : la différenciation pédagogique. Celle-ci suppose une autonomisation des élèves, quel que soit leur développement cognitif et leur développement affectif. Face à cette aporie, l'institution se dédouane en employant des personnels à statut précaire, les auxiliaires de vie scolaire rebaptisés **les AESH (accom-**

pagnant d'élève en situation de handicap). Leur présence est la trace de l'articulation non réalisée entre le secteur médico-social, médico-scolaire et le secteur scolaire.

Des élèves se trouvent plongés dans un milieu dit ordinaire sans souvent avoir la possibilité réelle de l'intégration/inclusion. Donnons un exemple⁽⁷⁾. Une jeune sourde signante suit une classe de lycée. Elle bénéficie d'un interprète en la personne du professeur de sourd qui la suit. Or celui-ci suit plusieurs élèves et se balade d'établissement en établissement. De ce fait, il n'est pas toujours là. Donc, concrètement, cette élève ne peut suivre les cours quand l'enseignant.e référent.e n'est pas là, car on ne lit pas sur les lèvres durant une journée ou même une après-midi, surtout, qui plus est, pour suivre un discours disciplinaire usant d'un langage spécialisé. L'institution nous objectera que les enseignants et enseignantes du lycée recevront une information pour savoir se comporter avec un élève sourd ? On les renverra sur internet à quelques portails collaboratifs discourant sur l'enseignement auprès de jeunes sourds...Est-on sérieux ? Ils et elles ne connaissent pas les problématiques propres à l'enseignement aux sourds, ils et elles ne connaissent pas la langue des signes ni le Langage Parlé Complété (LPC) et enseignent à 29 autres élèves. C'est là un exemple concret de faillite de l'inclusion scolaire.

De manière plus générale, les élèves à handicap ou à besoins spécifiques nécessitent un suivi personnalisé : comment le personnel enseignant pourrait-il assurer régulièrement ce suivi dans les conditions de travail qui sont les siennes ? Par exemple, suffit-il, pour inclure un élève dyslexique, de suivre le protocole standard rempli sous l'égide du médecin scolaire (dont la connaissance en matière de patho-

logie du langage est, en général, pour le moins lacunaire), avec ses indications qui reposent sur une conception pédagogique antédiluvienne : grossir les photocopies, ne pas sanctionner l'orthographe, donner plus de temps, adapter les devoirs, permettre l'usage de l'ordinateur portable (parce qu'il facilite le recours à l'écrit pour l'élève assure l'institution sans aucune étude le prouvant), donner le cours sur une clé USB (un cours *in praesentia*, c'est un cédérom en quelque sorte, voilà qui est innovant puisque cela suppose que les enseignant.e.s pratiquent des cours magistraux en permanence...) etc. ? Ainsi, le discours illusoire de la prise en charge différenciée est contresigné par tous les acteurs mais le handicap des enfants reste lui sans aucune prise en charge spécifique. Le hiatus entre le discours institutionnel et la pratique institutionnelle est béant.

Si maintenant on aborde le fond : le côté face met les parents dans la poche de l'institution, le côté pile met et l'enseignant.e et l'élève devant des obstacles à bien des égards insurmontables, sauf à se mentir et à mentir sur ce qu'est un handicap. Ce n'est pas un hasard si certains des instituts de jeunes sourds se battent pour réintégrer dans leurs murs des classes de jeunes sourds. Ce n'est pas très tendance, mais c'est une nécessité ressentie par les praticiens et même les directions d'établissement.

Pour aller au fond, aussi, posons cette autre question : comment les aspects pédagogiques, thérapeutiques, éducatifs peuvent-ils être pris en charge en cohérence s'ils ne sont pas pris en charge par une équipe stable ? Comment, en multipliant les intervenant.e.s accompagnant un élève en inclusion - et dont les responsables sont surtout ceux et celles qui n'enseignent pas à l'élève, mais en parlent lors de réunions hors sol dans les bureaux directoriaux-, comment donc l'élève peut-il bénéficier d'une vue globale sur son parcours dans ses apprentissages ? L'institution va répondre qu'il faut partager les responsabilités c'est-à-dire, en pratique, atomiser la prise en charge en une multitude de responsabilités : au médecin le volet médical ou handicap ou spécialisation, à la direction de l'établissement la responsabilité administrative et la supervision des

6. Voir le chientent n°3 septembre 2016 pp.11-12
7. On trouvera le développement de cet exemple dans Geneste Philippe, *Le travail de l'école : contribution à une critique prolétarienne de l'éducation. Genèse de l'école hiérarchique*, Chambéry, éditions CNFEDS-Université de Savoie, 2017, 275 p. - pp. 39-64 et 71-77

8. PAP (projet d'accompagnement pédagogique supervisé par le ou la médecin scolaire), PPS (Projet Personnalisé de Socialisation pour lequel est sollicitée la Maison Départementale des Personnes Handicapées) etc.

9. Terme que nous empruntons au philosophe André Jacob, *Esquisse d'une anthropo-logique*, Paris, CNRS-éditions, 2011, 239 p.

10. Dont le répertoire a été établi par les condottieri ministériels issus des neurosciences et du cognitivisme positiviste. Les mêmes qui ont orchestré sous De Robien (successeur du ministre Fillon, de 2005 à 2007, et dont le directeur adjoint de cabinet en 2006 était Blanquer) la croisade contre la lecture globale. Voir « La lecture, enjeu de la lutte des classes », le chiendent n°7 janvier 2018, pp.6-10

11. Cf. *Le travail (...)*. Genèse de l'école hiérarchique, op. cit. pp. 65-104

12. *Autobiographie de Spencer*, citée par Patrick Tort dans *Pannekoek, Anton, Tort, Patrick, Darwinisme et marxisme*, Paris, éditions arkhé, 2011, 251 p. – p.95

13. *Krotenberg, Alain, Je suis en ITEP, parce que personne veut de moi !*, Paris, Tom Pousse, 2020, 159 p. pp.75/76

responsabilités pédagogiques des enseignant.e.s, à l'assistante sociale la responsabilité sociale s'il y a lieu, au responsable de l'unité locale d'inclusion scolaire (ULIS) la responsabilité de la ventilation des enseignements à suivre en classe ordinaire, prochainement ce sera peut-être la responsabilité similaire pour le directeur de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Ainsi sont élaborés les dispositifs d'accompagnement spécifiques⁽⁸⁾. Et puis, que chacun.e reste à sa place car la responsabilité in fine incombe à l'élève, à l'individu et à ses parents : c'est son projet personnel, son projet professionnel, son projet de parcours en inclusion.... C'est un processus de «clôture» de la personne, son égoïsation⁽⁹⁾.

L'inclusion scolaire et sa supplétive : la différenciation pédagogique

La différenciation pédagogique est donc le principe opératoire de l'inclusion scolaire, elle-même relais auprès des enfants et lycéens de l'inclusion sociale. La différenciation accompagne les réalisations individuelles des compétences du socle répertorié dans le Livret Scolaire Unique. Ces compétences⁽¹⁰⁾ sont possédées de manière innée par tout élève et l'enseignement sert à les révéler au sujet. C'est une application du principe de l'égalité des chances, théorisé par l'évolutionnisme philosophique (Herbert Spencer) et qui régit l'individualisme contemporain et la conception républicaine de l'école depuis son institution.

Chaque élève acquiert ainsi le socle de manière différenciée. Telle est la marche du progrès qui est aussi, dit la *doxa* ministérielle, un progrès éthique : l'école considère enfin que les handicapés, les élèves en difficulté durable, ont les mêmes chances de faire valoir leur mérite, des chances égales de réussir leur scolarité. C'est pourquoi, on ne parle plus de handicap mais de différences. Ainsi, un formateur, directeur de SEGPA de Gironde, pouvait-il dire lors d'un stage rassemblant des enseignants spécialisé.e.s : «Ils [les élèves de SEGPA] sont en grande difficulté parce qu'aujourd'hui on les regarde comme ça »... Changez votre regard et hop, finies les difficultés... et finies aussi les SEGPA puisqu'à terme tous ces élèves seront inclus

dans les autres classes des collèges. Déjà, les classes de sixième SEGPA disparaissent, la commission départementale orientant en SEGPA se réunissant à la fin du cycle 3 (sixième) et non à la fin du CM2 de l'école primaire.

La différenciation pédagogique est codifiée avec des objectifs compétentiels édictés a priori (innéisme). Ce qui est demandé à l'enseignant est d'opérer une individualisation des tâches à accomplir pour l'acquisition d'une compétence. Il en découle une atomisation des compétences en items. L'évaluation compétentielle est ainsi la dernière étape en date de la fétichisation des savoirs⁽¹¹⁾ qui a toujours régné dans l'institution scolaire. Conséquemment, pas de critique des compétences sans une critique de la conception bancaire des savoirs à l'école. Trop attachés aux disciplines elles-mêmes reliées aux catégories, les syndicats enseignants n'ont jamais mené cette critique.

Le handicap, la difficulté durable ne sont pas des freins aux apprentissages; c'est pourquoi il faut déstructurer l'enseignement spécialisé ou adapté ainsi que les structures médico-pédagogiques voire sociales comme les ITEP (Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques devenus DITEP, dispositif intégré). Dans certains départements, par exemple, injonction est faite aux ITEP d'inclure 50% de leurs effectifs. Restent dans leurs murs «un mélange explosif de différentes pathologies mettant à mal la cohésion des équipes»⁽¹³⁾ et les professionnalités, un peu comme les Instituts de Jeunes sourds, dont l'inclusion vide les effectifs, n'y maintenant que les enfants sourds avec handicaps associés et non «incluables» par l'école. Partout, les Instituts Médicaux Éducatifs (IME), les Instituts Médicaux Professionnels (Impro) et autres structures du secteur, perdent des



Se battre contre la marchandisation de l'école, c'est en premier se battre contre l'évaluation et l'organisation des disciplines sous la houlette des compétences. L'école inclusive rejoue le principe de l'évolutionnisme philosophique fondateur : «l'homme est libre de faire tout ce qu'il veut, pourvu qu'il n'enfreigne pas la liberté égale de tous les autres hommes»⁽¹²⁾. La mission de l'école est que l'élève réalise librement son

postes, ferment des services.

C'est que pour le pouvoir, le médical, le médico-pédagogique, le médico-social et le social doivent entrer dans l'école. Mais ils y entrent sans leurs professionnels; ils y entrent par la signature de protocoles préremplis, de formulaires types, tous individualisés et en lien avec la Maison du handicap ou autre organisme social. Ces protocoles sont conçus a priori, sans aucune étude de cas des

RYTHMES SCOLAIRES : PLACE AU SPORT



élèves concernés, et ils sont directement branchés sur le socle de compétences. Les recrutements de professionnels de l'enseignement spécialisé se tarissent; disparaissent nombre d'éducateurs et éducatrices spécialisé.e.s. Demeurent les médecins et infirmières scolaires, les consultant.e.s issu.e.s du libéral (orthophonistes, ergothérapeutes etc.), les référents de zone, sorte de gratte-papiers -tape-claviers- spécialistes du remplissage des formulaires, GEVASCO, PPS, PAP...).

Ainsi, grâce à la différenciation pédagogique sollicitée par les experts de l'inclusion, tous les élèves concourent à rythme égal (sans redoublement) à ce pilier de l'école publique qu'est l'orientation. Une orientation qui, selon le discours dominant repris par tous les syndicats représentatifs ou aspirant à l'être, est d'«égale dignité»: gouvernement et syndicats omettent juste d'explicitier l'inégalité des places dans l'appareil de production ou de reproduction que le système d'orientation scolaire organise. Grâce à la différenciation pédagogique de l'école inclusive, l'excellence de chacun.e, le mérite personnel constituent les facteurs décisifs de chaque scolarité. L'égalité est réalisée, à chacun selon ses mérites.

Ce que le discours dominant masque, c'est les prémisses de l'argumentation en faveur de l'école inclusive. Ces prémisses sont ceux imperturbablement itérés par le pouvoir et son école républicaine depuis le dix-neuvième siècle: la vie humaine est régie par la lutte pour l'existence et la conquête des places hiérarchiquement distribuées au sein du système économique et social. Les «forts» sont en haut, ils le doivent à leur mérite; les «faibles» sont en bas, c'est la rançon de leur moindre mérite qui les tirera peut-être vers la pauvreté. Entre les deux s'étagent une hiérarchie d'échelons intermédiaires. En termes de droit cela signifie le droit égal à entrer dans la compétition pour les places et, grâce à la différenciation de l'école inclusive, on y entre sans pénalisation d'un handicap ou d'une difficulté d'apprentissage durable. Il est croquignolesque de voir des syndicats radicaux ou juste progressistes avoir pour revendication le «droit égal à l'éducation pour tous et toutes» ou encore, variante de celui-ci, «Pour une école démocratique»... C'est exactement la position de l'école libérale que ces syndicats disent pourtant pourfendre... C'est que ces zélés bureaucrates ne veulent pas voir ou ne voient pas

que le droit recouvre, ici, une argumentation qui naturalise les hiérarchies sociales. Le «droit égal à l'éducation» - contre tout projet syndical d'école farouchement combattu par les mêmes - est la justification légale des hiérarchies que la société capitaliste et sa philosophie libérale fondent sur la nature des individus. Le «droit égal à l'éducation» valide l'ordre social sans aucune remise en cause de cet ordre. Une preuve en est fournie par la défense de ces syndicats du principe de l'orientation scolaire dès 16 ans voire avant avec des aménagements institutionnels: ce qui revient au fond, derrière les aboiements révolutionnaristes de façade, à reproduire l'ordre scolaire qui organise le tri social par la tripartition hiérarchique de l'enseignement général, de l'enseignement technologique et de l'enseignement professionnel.

Philippe Geneste



La loi « Avia » peut-elle revenir par la porte de l'UE ?

La proposition de loi contre les contenus haineux sur Internet (dite « loi Avia ») était une proposition de loi destinée à retirer des contenus terroristes et pédopornographiques signalés par la Police dans l'heure de n'importe quel site Internet et les contenus haineux et pornographiques sous 24 h des principaux réseaux sociaux, des moteurs de recherche... Ce texte a été adopté définitivement en seconde lecture par l'assemblée nationale le 13 mai 2020 mais le Conseil Constitutionnel l'a finalement retoqué le 18 juin. Une semaine après, le 25 juin, le gouvernement français a demandé à la Commission européenne de faire adopter au niveau européen ce que la Constitution l'empêchait d'adopter en France. Depuis deux ans déjà, le gouvernement défend un règlement de « lutte contre les contenus terroristes » pour imposer cette censure en une heure et sans juge, partout dans l'UE. Néanmoins, cette idée rencontre, en Europe aussi, de nombreuses oppositions, de sorte que le texte était en train de s'embourber depuis des mois dans des négociations indécises entre le Parlement européen et les États membres. Toutefois, après sa défaite au Conseil constitutionnel, le gouvernement français est revenu de plus bel : ce règlement pourrait bien être sa dernière carte à jouer pour placer sa police en contrôleur du Web français et européen.

Source : La Quadrature du Net

L'état d'urgence sanitaire déroge des procédures pénales

Réinstauré le 17 octobre en France face à la reprise de la pandémie, l'état d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au 16 février 2021 par l'Assemblée Nationale. C'est un état d'exception où le code de procédure pénale subit un certain nombre de dérogations. C'est ainsi que dans son article 4 ter, les personnes mises en examen, prévenues et accusées peuvent être affectées dans un établissement pour peines, les condamnés peuvent être incarcérés en maison

d'arrêt, quel que soit le quantum de peine à subir et pour finir les personnes condamnées et les personnes mises en examen, prévenues et accusées placées en détention provisoire peuvent, sans l'accord ou l'avis préalable des autorités judiciaires compétentes, être incarcérées ou transférées dans un établissement pénitentiaire à des fins de lutte contre l'épidémie de covid-19. Il en est rendu compte immédiatement aux autorités judiciaires compétentes qui peuvent modifier les transferts décidés ou y mettre fin. Ces dispositions sont applicables jusqu'au 31 août 2021.

Avec le télétravail, le patronat investit dans des logiciels de surveillance

D'après une étude publiée en juin 2020 par un cabinet de consultants, les ventes de logiciels permettant de surveiller les employés en télétravail ont augmenté de plus de 500 % depuis le début de la pandémie et donc depuis le recours massif au télétravail. Les logiciels dont parle l'étude peuvent mesurer certaines activités des employés, comme par exemple le nombre de mails envoyés, le temps total d'activité sur l'ordinateur ou encore si les logiciels de visioconférence sont en premier plan lors de réunion, et non pas à l'arrière plan, derrière un jeu vidéo. Mais ce n'est pas tout.

Les logiciels de surveillance les plus populaires sur le marché permettent de collecter encore plus d'informations. « Interguard » est censé alerter le manager si un employé a un « comportement anormal », ce qui peut être un trop grand nombre d'impressions de documents ou encore trop peu d'email envoyés. « Hubstaff » propose de prendre une capture d'écran toutes les 5 minutes, qui seront ensuite envoyées au manager ou encore de traquer les données GPS des téléphones des employés. « CleverControl » promet d'aider à la protection des données de l'entreprise ou encore de « détecter les faiblesses », mais également d'enregistrer les frappes et les clics de souris (ce qu'on appelle le

keylogger), d'enregistrer les conversations des employés grâce aux micros de leurs ordinateurs, et même de les prendre en photo. Ou encore « MocoSpy », qui se vante sur sa page d'accueil de permettre d'installer un logiciel « invisible sur les ordinateurs et téléphones des salariés », et d'accéder à leurs mails, appels, et réseaux sociaux. Tous ces logiciels se vendent en promettant deux choses : de s'assurer que les employés sont bien productifs et pour protéger les secrets de l'entreprise. Les managers et patrons peuvent, dans l'intérêt de l'entreprise, demander à leurs salariés d'installer des logiciels de surveillance. Cette surveillance doit cependant être notifiée à tous les employés, qui doivent être mis au courant de la finalité du processus, et du temps de conservation des données (6 mois pour les logiciels de connexions, 5 ans pour « les données utilisées pour le suivi du temps de travail, y compris les données relatives aux motifs des absences », selon la Cnil). De même, les instances de représentations du personnel doivent être informées et consultées avant la mise en place d'un dispositif de surveillance. De fait, la plupart des logiciels proposant de surveiller les échanges de mails et les sites consultés ne sont pas hors-la-loi sauf, dans la plupart des cas, l'utilisation d'un logiciel du type « Keylogger » qui permet de reconstituer avec beaucoup de précision le déroulé d'une journée de travail.

Source : numerama.com, article du 23/10/20.

Vers une nouvelle loi sur le renseignement

Introduites par la loi de renseignement de 2015, les « boîtes noires » sont des dispositifs analysant de façon automatisée l'ensemble des communications circulant sur un point du réseau de télécommunications afin, soi-disant, de « révéler des menaces terroristes ». Cette surveillance de masse n'avait été initialement permise qu'à titre expérimental jusqu'à la fin de l'année 2018. Cette expérimentation avait été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020 par la loi anti-terroriste de 2017

Voyant la fin d'année arriver, le ministre de l'Intérieur a souhaité prolonger ses pouvoirs d'encore un an, par un projet de loi déposé le 17 juin dernier prolon-

geant aussi les mesures de l'état d'urgence intégrées dans le droit commun par la loi SILT de 2017. Ce texte est en train d'être définitivement adopté.

Le 6 octobre, la Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcée sur la loi renseignement.

La Cour a constaté que, en droit français, une « telle analyse automatisée s'applique de manière globale à l'ensemble des personnes faisant usage des moyens de communications électroniques » et que « les données faisant l'objet de l'analyse automatisée sont susceptibles de révéler la nature des informations consultées en ligne » (le gouvernement ayant avoué au cours de l'instruction que les boîtes noires analysent l'URL des sites visités). D'après la Cour, cette « ingérence particulièrement

grave » ne saurait être admise qu'à titre exceptionnel « face à une menace grave pour la sécurité nationale qui s'avère réelle et actuelle ou prévisible », « pendant une période strictement limitée ». Enfin, les boîtes noires doivent faire « l'objet d'un contrôle effectif soit par une juridiction, soit par une entité administrative indépendante, dont la décision est dotée d'un effet contraignant ».

Qu'à cela ne tienne, les sénateurs et députés n'ont pas tenu compte de la Cour de justice de l'U.E.. Devant le Sénat, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, a dit qu'il proposera bientôt une nouvelle loi renseignement qui, entre autres choses, entend bien autoriser de façon pérenne les boîtes noires.

Source : La Quadrature du Net

Brother

L'Etat français condamné pour « faute lourde » après des violences policières

La justice a condamné, le 28 octobre, l'Etat pour « faute lourde », eu égard à des faits de violences policières, de contrôles d'identité injustifiés et d'arrestations irrégulières de mineurs ayant eu lieu entre 2014 et 2016 à Paris.

La procédure avait été portée au civil par 17 adolescents et jeunes adultes. Elle concerne des violences et des discriminations commises par onze policiers d'une brigade du 12e arrondissement.

Les requérants, âgés de 11 à 18 ans au moment des faits, avaient d'abord déposé une plainte col-

lective au pénal le 17 décembre 2015, dénonçant – entre autres – agressions verbales, physiques et sexuelles lors de contrôles d'identité, ainsi que discriminations et interpellations arbitraires. Dans ce volet, trois policiers avaient ainsi, en avril 2018, été condamnés à cinq mois de prison avec sursis pour des violences. Ils ont été ensuite relaxés en appel. En 2019, les jeunes Parisiens avaient alors engagé une action civile, sur laquelle le tribunal a tranché le 28 octobre. Le tribunal a condamné l'Etat à verser à onze des demandeurs un total de 40 500 euros à titre de dommages et intérêts – en tant que victimes d'un dysfonctionnement du service public de la justice – ainsi que 18 000 euros en frais de justice.

Source : lemonde.fr



Les Etats italien et français s'acharnent contre Vincenzo Vecchi !

La cour d'appel d'Angers a décidé de rejeter le mandat d'arrêt européen (MAE) qui visait Vincenzo Vecchi, condamné à douze années de prison en Italie pour avoir manifesté à Gênes en 2001. Cet Italien est l'un de ceux qu'on appelle les « Dix de Gênes » et qui avaient été condamnés au total à plus de cent ans de prison, au cours des années 2000, en vertu d'une loi scélérate datant de l'époque fasciste mussolinienne et ressuscitée pour l'occasion par la justice italienne. Rappelons que le MAE est une procédure simplifiée adoptée au niveau européen en 2002, qui vise à faciliter la remise rapide d'une personne à un pays demandeur membre de l'Union européenne.

Mais, Vincenzo et son comité de soutien breton n'en ont pas fini ! En effet le parquet d'Angers s'est pourvu en cassation et Vincenzo est donc toujours menacé de purger les 12 ans de prison en Italie. Face à cet acharnement, Vincenzo Vecchi se pourvoit lui aussi en cassation « incidente » (qui portera sur l'ensemble du dossier) sur la base des solides arguments juridiques développés par ses avocats. A suivre !

Source : <https://www.comite-soutien-vincenzo.org/>

Loi de sécurité globale : L'Etat policier se précise !

Le 20 octobre, les députés de la majorité LREM ont déposé une énième proposition de loi sécuritaire, propre à entraver la liberté de la presse, mais pas seulement car il s'agit avant tout à faire passer la surveillance et le contrôle de la population par la police à une nouvelle ère technologique. Elle est issue d'un rapport parlementaire réalisé par deux députés LREM, ex-PS, Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue, en septembre 2018. Il y a donc préméditation ! Ce dernier est un commissaire principal de police en retraite et ex-patron du RAID de 2013 à 2017. Quant à sa collègue, c'est une avocate qui va s'illustrer lors de la commission des lois où à chaque fois qu'un amendement proposait de limiter ne serait-ce qu'un tant soit peu les nouveaux pouvoirs de la police, elle lâchait : « Cette disposition a été demandée par la police, il faut l'adopter telle quelle » ! Cette loi est donc une commande des syndicats des flics les plus réactionnaires et entre complètement dans la stratégie de Macron pour sa réélec-

tion en 2022.

Nous n'allons pas ici décortiquer cette loi article par article d'autant plus qu'elle n'est pas à ce jour définitive, ni même complète (elle le sera après son passage devant le Conseil constitutionnel).

Néanmoins, comme nous pouvions nous y attendre :

Les missions des polices municipales sont considérablement accrues et avoisinent celles de la police nationale : Constatations d'infractions dont l'usage de stupéfiants, la conduite sans permis ou sans assurance, dégradations volontaires, mise en fourrière des véhicules, répression de l'occupation d'espaces communs, etc. ;

La vidéosurveillance va se développer dans les halls d'immeuble ;

Usage des drones afin de constater des infractions, surveiller les manifestations, etc. ; modification du statut des caméras piétons portées par les policiers avec possibilité

d'exploitation, en temps réel, des images enregistrées. A partir du moment où les images des drones et des caméras piétons pourront être transmises aux centres de commandement, la proposition de loi ouvre la porte à l'autorisation de procéder à la reconnaissance faciale, en un temps record, à partir d'images captées sur la voie publique ;

Interdiction de la diffusion d'images de policiers ou de gendarmes pendant les opérations de maintien de l'ordre ; c'est le fameux article 24 qui a tant mobilisé la presse, cachant en partie la politique de fond qui se met en place.

En résumé, La « macronie » veut organiser simultanément l'anonymat – et donc l'impunité – total pour la police, avec l'absence de matricule, de possibilité d'identification et même de diffusion d'image d'un côté, et la surveillance et la reconnaissance totale des opposants pour les réprimer de l'autre : Une logique d'Etat policier !

Sources : *La Quadrature du Net, etc.*

Torture au commissariat du 19ème arrondissement de Paris

Des journalistes de StreetPress ont réalisé une enquête détaillée (publiée le 12 novembre sur ce site) sur l'extrême violence pratiquée au sein du commissariat du 19e arrondissement de Paris : Racisme, tabassages, humilia-

tions, et des cas qui s'apparentent à des scènes de torture !

En 2013, déjà, StreetPress racontait le passage à tabac d'un collégien dans ce même commissariat. Il avait eu le bras cassé. Au fil des années, plusieurs autres articles de presse ont documenté les violences de certains fonction-

naires de cet arrondissement. Et en 2018, deux policiers (identifiés grâce à des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux ce qui ne sera bientôt plus possible) ont été condamnés pour des violences commises sur des lycéens de Bergson.

Source : streetpress.com

BIG BROTHER

La Covid et les mensonges de la politique gouvernementale

« On ne va pas créer des postes et des lits parce que la « Covid » est là, c'est impossible (...). Ce n'est pas une question de moyens, c'est une question d'organisation ». E. Macron début octobre 2020 lors d'une visite à l'hôpital Rothschild.

Débrouillez-vous

Une médiatisation dramatisée du retour du virus, un confusionnisme instrumentalisé entre les cas testés et détectés, les hospitalisés, les réanimés et le nombre de décès... Cette ambiance mortifère permet au président et à son gouvernement d'imposer des mesures anti-sociales. Des mesures nécessaires pour aider le « capital » français à résister, à tenir face à ses concurrents internationaux. Il ne s'agit pas de venir en aide aux soignant.es, aux populations, mais de limiter la casse pour que l'économie fonctionne dans cette période de crise économique qu'est venu télescoper le virus.

Il en va ainsi. « C'est une question d'organisation » répètent Macron et ses subordonnés aux soignant.es! Donc, débrouillez-vous avec les moyens déjà alloués. La Covid apparue fin 2019 révélait, dans l'urgence et avec la brutalité d'un virus dangereux qui se propage, les insuffisances de l'hôpital public et l'état de délabrement de notre système de Santé. Cette incurie dont elle n'est pas la cause, est inscrite dans les politiques d'austérité menées depuis des décennies contre le système de Santé public dans son ensemble. Durant ces dernières décennies, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'attaquer ce service public via l'hôpital. « Méchants réacs » de droite et « gentils socialistes » de gauche y sont allés avec la même détermination idéologique pour démanteler, privatiser, en faire une entreprise rentable financièrement et en livrer des pans au privé. Fusions, fermetures de lieux donc de sites et de lits, restrictions financières et humaines... Après la poste, les télécoms, la SNCF, c'était l'hôpital public qui était dépecé. Une politique « austéritaire » orientée depuis Bruxelles par les capitalistes européens. Situation dénoncée et combattue au fil des attaques par les soignant.es et sala-

riés, mais aussi par des « pontes » hospitaliers dont le professeur Grimaldi. Une résistance opiniâtre portée, menée encore ces deux dernières années, par les soignant.es des admissions avec leurs coordinations inter-services, inter-hospitalières, tandis que les fédérations syndicales acquiesçaient, voire soutenaient ces politiques libérales. Soignant.es à bout, qui réclamaient encore et toujours plus de moyens matériels et humains, de meilleures conditions de travail pour assumer leur mission auprès des patients et une revalorisation conséquente de leurs salaires. Ils et elles pointaient les insuffisances matérielles et humaines du quotidien mais aussi alertaient d'une prochaine catastrophe qui pourrait survenir. Comme leurs prédécesseurs, droits dans leurs escarpins cirés, le président, le gouvernement les ont ignorés et méprisés.

Une solidarité pour pas un sou

Si le virus est bien là entraînant problèmes et angoisses dans la population « otage », il révèle par les mesures incompréhensibles et contradictoires l'orientation politique des décideurs. Président et gouvernement obéissent davantage aux besoins économiques « du marché et de la bourse » qu'aux réalités sanitaires nécessaires aux populations désorientées et soumises aux injonctions du pouvoir par la peur, la menace et la répression.

Aujourd'hui, acculés, nombre de scientifiques et chefs de service sonnent le tocsin de la paupérisation de l'hôpital. Le virus se propage de nouveau nous dit-on, du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest, avec des variantes. Ils, elles semblent découvrir enfin les limites de l'hôpital à prendre en charge les dégâts causés par l'attaque du virus : les manques de moyens matériels et humains. Ils, elles voient les capacités d'accueil dans « les réa » saturées, des patients dirigés vers d'autres hôpitaux

d'autres régions, et, lorsque celles-ci sont frontalières, vers d'autres pays limitrophes. Avec l'extension de l'épidémie, on apprend ici ou là que d'autres interventions sont reportées ou déprogrammées faute de lits, faute de place : des dégâts collatéraux sans doute ! Un mauvais « re-make ».

Morbide réalité qui illustre le déni et l'hypocrisie de ceux qui nous gouvernent. « Vous allez souffrir, je le sais, c'est comme ça », répondait J. Castex, le nouveau premier ministre, le 3 novembre au personnel soignant du Centre hospitalier de Corbeil-Essonne, qui lui faisait part de sa fatigue et des difficultés pour trouver du renfort face à la deuxième vague de Covid-19.

De plus, le plan blanc national a été déclenché par le ministre de la Santé : cela signifie pour les personnels que leurs congés et vacances peuvent être supprimés sans préavis et qu'ils doivent rejoindre l'hôpital où ils, elles travaillent dès qu'on les réquisitionne. Les étudiant.es en santé sont également réquisitionnés pour aider dans les hôpitaux avec des salaires avoisinant les 1 à 2 euros de l'heure pour les étudiant.es infirmier.es.

Face à cette situation, à ces détresses, le ministre de la Santé saura trouver les mots et le réconfort : « Le meilleur moyen de remercier les soignants, **c'est de faire attention à nous, aux autres, d'être solidaires les uns avec les autres dans cette période difficile.** » C'est sûrement moins coûteux que d'ouvrir des lits, de trouver du personnel en nombre suffisant et de lui octroyer un salaire conséquent!

Il faut savoir garder le cap

Il semble que les leçons de la première vague virale n'ont en rien infléchi la politique du président Macron, et que poursuit son ministre de la santé O. Véran.



Environ, 5800 lits de réanimation pour une situation normale, pourrait-on dire, si l'on ne se réfère qu'aux pathologies annuelles et habituelles. Une capacité insuffisante, déjà dénoncée par des urgentistes, qui évaluent à 8 000 ou 9 000 le nombre de lits nécessaires hors situation d'urgence. Aussi, quand l'imprévu redouté s'invite, c'est l'improvisation qui s'installe avec son lot de doute, de panique et l'incompréhension au sein d'une population sidérée et en attente. Improvisation gouvernementale traduite par des injonctions contradictoires entre membres du gouvernement, face aux inexistentances ou insuffisances de masques, de tests et, évidemment, face aux manques structurels de moyens en lits et personnels. Et alors que le pic de la deuxième vague du Covid est là, nous dit-on, le président Macron péroré sur les écrans avec un argumentaire qui sera repris par tous ses serviteurs, ministres et éditocrates : « Il ne pouvait en 6 mois remédier à l'incurie de ces décennies qui ont vu en 15 ans la fermeture de plus de 75 000 lits d'hospitalisation. Cette situation, dont il dit « hériter », ne pouvait s'avérer qu'intenable lors d'une quelconque crise sanitaire. En effet cette situation résulte des cures d'austérité passées. Cures politico-économiques que l'hôpital public a dû subir : politique à flux tendus, du chiffre d'affaire, de la rentabilité et de privatisations etc. Et, s'il est vrai que le président n'est pas responsable de tout ce passif, il n'a rien fait contre pour redresser la situation. Comme ses prédécesseurs, sa ministre de la santé A. Buzyn a poursuivi la même politique. C'est ce que confirme un rapport du ministère de la Santé du 29 septembre 2020 qui pointe la fermeture de 3400 lits en

2019. Ainsi, pendant la crise « pandémie », le « cap austéritaire » cher à Bruxelles a été maintenu. Pire, en cette remontée de propagation du virus, 12 hôpitaux sont menacés de fermeture de lits d'hospitalisation⁽¹⁾. Ce sont ces réalités anti-sociales que tentent de faire oublier le président et son gouvernement en prenant des mesures de confinement, de couvre-feu et de répressions. La crise qui frappe les hôpitaux n'a donc pas pour cause le virus tant incriminé mais l'insuffisance des moyens matériels et humains sacrifiés durant ces décennies et maintenue par ceux qui nous gouvernent.

Rappelons les banderoles dressées voici peu par les soignant.es en lutte à l'encontre du président et de son ex-premier ministre E. Philippe : « Vous comptez vos sous, on comptera les morts ».

Politiciens, entre cynisme et mensonges

« Il faut sortir du dogme de la fermeture des lits » déclarait O. Véran, alors qu'il remplaçait au pied levé A. Buzyn perdue dans la confrontation électorale pour la mairie de Paris. Un Ministre de la Santé et des Solidarités qui ne cesse, sur les plateaux de télévision et autres média, de répéter son argumentaire fallacieux mais bien rodé « de la difficulté rencontrée à former médecins et infirmiers en 6 mois. » L'intervalle de répit que nous aurait accordé le virus avant sa nouvelle propagation. Et, le ministre de continuer : « On ne peut pas construire des unités de réanimation du jour au lendemain ». Ce qui est vrai ! mais les 4000 lits promis en juillet 2020 dans le cadre du « Ségur de la Santé » ne semblent pas encore être arrivés dans les services.

Le Conseil national des professionnels de médecine de réanimation explique que sur un parc national de 5 000 lits recensés, 500 à 600 lits sont en permanence inoccupés, fermés par manque de personnel. Des personnels tant réclamés par les soignant.es épuisés.es, écœurés.es, qui démissionnent las.ses de tout. Des personnels de Santé qui, comme n'importe quel.les travailleur.euses ne s'avère être que de simples variantes d'ajustement économique pour le Président, le ministre et les directeurs d'hôpitaux en quête de toujours plus d'économies.

En Île-de-France, selon les dires de l'Agence Régionale de Santé, les services de « réa » disposeraient de 100 lits d'avance de plus qu'avant la première crise sanitaire de janvier/février, mais ce qu'omet de préciser cette agence gouvernementale de la Santé c'est que ce sont des lits empruntés à d'autres services pendant la première vague du Covid. Des lits évidemment non rendus entre temps.

Notons par ailleurs, que dans la même panade sanitaire, le gouvernement italien a annoncé embaucher 5000 médecins, 10 000 infirmier.es et 5 000 aides-soignant.es. Annonce démagogique ou une réalité suivie d'effets? ⁽²⁾.

L'on comprend mieux la colère des personnels de Santé en écoutant M. Hirsch le directeur des hôpitaux de Paris (APHP) sur France-Inter le 9 novembre. Il se félicitait de « l'amorce d'infléchissement » de la pandémie et, par ailleurs, se « réjouissait du couvre-feu, et de la mise en place du confinement... ». Et dans sa béatitude de serviteur zélé, « lisait » sur la fermeture des urgences de l'hôpital Hôtel-Dieu à Paris dont le personnel, « d'accord », est allé

Le « Ségur » de la santé, tient son nom des rencontres entre gouvernement et syndicats, au ministère de la santé, avenue de Ségur. Ces concertations initiées par le gouvernement d'E. Philippe ont été finalisées par un plan et des mesures signés le 21 juillet 2020 par la CFDT, FO et l'UNSA. Certains personnels de Santé ont obtenu une prime et une augmentation salariale de 180 euros en deux fois : une moitié dès 2020 puis le reste pour 2021. Bien moins que les 300 euros pour tous et toutes demandés par les salarié.es en lutte. Derrière cette mascarade de concertation, le président a pu garder son « cap austéritaire » et le gouvernement poursuivre sa politique anti-sociale contre les soignant.es et, en dégât collatéral, contre la population. Notons que le syndicat SUD-Santé dénonçait la farce en s'abstenant de participer au « Ségur de la santé » dès les premières réunions.

1. A Caen, en discrétion avec le projet de la future reconstruction du CHU, près de 200 lits disparaîtront. Mais ailleurs, en pleine crise sanitaire, à Nancy, Marseille, Toulouse etc, il en va de même. L'abattage continue. Voir pour plus d'info le site : Bastamag.net/ Carte des suppressions de lits à l'hôpital.
2. Voir *Courant Alternatif* N°304 : Italie : la pandémie et la médecine de territoire.

renforcer d'autres hôpitaux, notamment en Seine-Saint-Denis. Mais, il omettait de préciser aux auditeurs de France-inter que, lors d'un rassemblement de protestation à l'appel de la CGT qui dénonçait cette fermeture, la police avait verbalisé des manifestant.es au motif de « rassemblement illégal dû au contexte sanitaire ». Et ce directeur de se féliciter de ce que les personnels fassent des « heures supplémentaires » et renoncent à leurs congés. Là encore, il oubliait de rappeler la mise en place du « plan blanc » et omettait préciser qu'une note de service « directive » précisait et imposait les modalités de ce qu'il nomme du « volontariat ». Rappelons qu'en Île-de-France, ce sont près de 15000 lits qui ont été supprimés ! Mais, comme conclura M. Hirsch ce matin-là, « il y a de vrais sujets sociaux à trouver ».

Mais au delà de ce serviteur zélé, c'est bien LA politique de restructuration et d'austérité qui se poursuit. Ainsi le 6 novembre à l'Assemblée Nationale, était discuté le Plan de Financement de la Sécurité Sociale (PFLSS). Il établit le montant des dépenses de Santé dont celles des hôpitaux. Or, s'il est bien mentionné que l'évolution des dépenses de santé s'établit autour des 4 % par an, l'évaluation des dépenses pour l'hô-

pital ne variait qu'entre 2 % et 2,5 %. L'on mesure la cure d'austérité demandée aux personnels et indirectement à la population. Ainsi, de 2008 à 2017, 10 % des établissements ont disparu. D'après le syndicat national des professions infirmier.es, sur 10 ans près de 8,4 milliards d'euros d'économie ont été réalisés. Pour 2021, Il manquera cette fois encore 2 milliards pour la Santé. Mais, O. Véran le ministre de la Santé et des solidarités se félicite de « ce budget de responsabilité ».

Ordre et nationalisme

Le Président -car il en va aussi de son avenir électoral- et son gouvernement veulent freiner l'épidémie. Mais les mesures prises répondent plus à des besoins économico-politiques qu'à des mesures sanitaires, pour prévenir ou venir en aide aux populations. Après l'annonce d'un futur « bout du tunnel » avec un vaccin virtuel, la bourse s'envole mais les licenciements se multiplient. Ils prêchent la solidarité mais les petits commerces sont fermés et les grandes surfaces continuent leurs affaires... Ainsi derrière un pseudo « ordre sanitaire », la bourgeoisie nous conduit vers un ordre militaire et policier. Mais jusqu'où aller dans les mesures à prendre (confinement, couvre-feu, répressions...) pour favoriser le grand pa-

tronat : -les enfants à l'école, les parents au boulot- et éviter de s'attirer les foudres de certaines « couches » moyennes. Cet électorat utile que sont les petit.es commerçant.es, les artisan.es, sera sacrifié avec les populations précaires, bien sûr ! Or, en ces temps de révoltes, le capital n'a qu'une recette : son ordre. Un ordre qui ne passe que par la soumission des travailleur.es, des précaires et des futur.es laissés.es pour compte. Une soumission qu'il voudrait draper de Bleu Blanc Rouge, au nom de la solidarité nationale car, nous dit-il, Il en va de la grandeur de la France.

Tel était le devoir de rappel télévisé du premier ministre J. Castex dans sa prise de parole du 6 novembre pour une politique plus générale. On garde le cap : métro ou auto, mais, boulot dodo et conso. Une solidarité nationale mais sous un regard policier toujours plus intrusif et répressif. Un programme qui ne peut que plaire au MEDEF.

Toutefois, les contestations en France, ou, les révoltes de par le monde, laisse entrevoir pour qui veut s'en saisir, l'espoir qu'un autre monde est possible . Le mouvement gilets jaunes ouvert des brèches ! Écartons les !

MZ 15 11 2020 Caen

A vos smartphones ?

Après une première application numérique, « StopCovid », qui a été un cuisant échec (voir CA 303), le gouvernement a lancé le 22 octobre une nouvelle application de suivi des cas contacts pour lutter contre l'épidémie due au Coronavirus, baptisée « TousAntiCovid ».

Contrairement à ce qui a été annoncé, « TousAntiCovid » n'est pas une « nouvelle application ». L'Etat s'est contenté d'ajouter une poignée de fonctionnalités à la première version, accompagnées d'une bonne dose de communication, et il a présenté le tout comme une véritable refonte du système.

Au menu de cette vraie-fausse nouvelle application : des informations sur la progression du virus (déjà abondamment diffusées par ailleurs), une carte des centres de dépistage (un simple lien vers le site du ministère de la Santé) et l'accès aux diverses attestations requises pour braver hier (et demain peut-être...) le couvre-feu, et pour se déplacer pendant le confinement. Les attestations dérogatoires de déplacement sont ainsi générées

automatiquement et permettent d'enregistrer ses données pour ne pas à avoir à remplir à chaque fois la version papier qu'on oublie de prendre plus facilement que son smartphone (quand on en a un...). Un moyen d'inciter au téléchargement ? Evidemment ! La première étape à gagner pour le Pouvoir est le nombre de personnes qui téléchargera cette application. De juin au 20 octobre, l'ancienne version « StopCovid » n'a été installée qu'environ 2,7 millions de fois en comptant les centaines de milliers de désinstallations, une misère !

Pour gagner cette première étape, l'Etat avait pensé, évidemment, à des méthodes coercitives. Le conseil scientifique Covid-19, dans son avis du 20 octobre, a estimé que l'application « devrait être fortement

recommandée, voire rendue obligatoire », dans les situations où les gestes barrières ne peuvent être complètement respectés, comme au restaurant ou au bar, dans les transports en commun des grandes agglomérations ou dans les universités. Dans notre état de Droit actuel ou de ce qu'il en reste, cette option n'a pas pu être retenue. Finalement il semble que cette première étape est en « bonne voie » pour le Pouvoir car au 11 novembre 8,4 millions de français avaient téléchargé cette application, le ministre Cédric O visant les 15 millions de téléchargements d'ici début décembre pour "nous donner une chance de plus de réussir la sortie de confinement" (là, nous sentons venir le chantage, la culpabilisation). Cette augmentation soudaine est intervenue en pleine progression de la pandémie dont la seconde vague a été pré-



sentée par toutes les sommités comme devant être bien pire que la première. La peur s'est emparée des moins de 40 ans possédant majoritairement un smartphone... Mais à ce nombre de téléchargements, il faut en retirer le nombre des désinstallations, non négligeable puisqu'il était de 1,5 millions au 4 novembre ! On remarquera que ce nombre n'est pas systématiquement donné par le Pouvoir...

A quoi cela sert-il ?

« TousAntiCovid » est une application servant à avertir son utilisateur s'il a été en contact avec une personne positive au Covid-19, grâce à la technologie Bluetooth. Il faut donc, pour qu'elle fonctionne, activer le Bluetooth sur son smartphone, puis lancer l'application, activer le suivi et puis la laisser ouverte...

Deux personnes sont considérées comme ayant été en contact si elles ont été à une distance de moins d'un mètre pendant une durée de quinze minutes minimum, et qu'elles ont toutes les deux activé l'application. Une remarque s'impose : Pourquoi cette distanciation de moins d'1 mètre (alors que la plupart du temps les scientifiques parlent de 1,5 m, voire 4 m²) et surtout pourquoi 15 minutes minimum ? Ces 2 nombres dépendent d'un Etat à un autre. Sur quelles données scientifiques reposent ces choix ? Est-ce à dire que si vous êtes pendant 14 minutes seulement à 1,20 m d'une personne, vous n'êtes pas considéré, en France mais pas en Belgique par exemple, comme ayant été en contact avec elle ... donc vous ne risquez aucune contamination venant de cette personne ? Dans les faits, il faudrait que cette application détecte si vous êtes dans un endroit confiné ou non, aéré ou non, en plein air ? Cela démontre bien les limites de cette technologie.

Dès qu'une personne est testée positive au Covid, son « cas » est anonymisé sous la forme d'un QR-code généré par un super-fichier sanitaire de la Sécurité sociale. Elle reçoit l'information par mail et / ou par voie postale. Mais, il a eu des ratés dans la réception de ce mail et/ou de cette lettre...

Le serveur central du service n'a ni l'identité ni le numéro de sécurité sociale de la personne contaminée : il connaît seulement des pseudonymes (des séries de chiffres et de lettres produites par l'application) qui sont uniques. Lorsque la personne positive entre son QR code dans l'application, il signale au serveur central que ces pseudonymes appartiennent à une personne contaminée. Le serveur central va ensuite envoyer une notification à toutes les personnes (où « TousAntiCovid » est installé) ayant été en contact pour les prévenir qu'ils sont considérés comme cas contact. Cela doit avoir pour conséquence leur isolement et leur dépistage au Covid. Pour que ces signalements soient efficaces, il faut qu'il n'y ait aucun raté et que tout se déroule dans un minimum de temps afin de limiter au maximum les contagions. Lorsque l'on sait qu'il y a eu, par exemple, des délais de plusieurs jours pour connaître le résultat d'un test, on devine l'efficacité que peut avoir cette application.

Des remarques importantes

Cela ne sert à rien de télécharger « TousAntiCovid » lorsque vous avez été testé positif puisqu'en absence d'historique le serveur central n'aura personne à avertir !

De plus « TousAntiCovid » ne sert à rien hors de l'hexagone. La faute à une architecture technique centralisée, empêchant « TousAntiCovid » (et avant elle « StopCovid ») de pouvoir communiquer aujourd'hui avec les applications similaires des autres pays européens, qui ont choisi une approche décentralisée (voir détails CA 303). Ce qui rend inopérant cette application pour les travailleurs frontaliers par exemple.

En dehors de ce « tracing » numérique, il en existe un autre : le « contact tracing humain » classique mis en place par l'assurance maladie. Lorsqu'une personne se déclare positive auprès de l'Assurance Maladie, elle n'est pas déclarée positive dans « TousAntiCovid », et inversement. Les deux fichiers sont complètement séparés, et pour cause, les deux fonctionnent différemment :

L'Assurance Maladie lie votre positivité au Covid-19 avec votre identité et votre numéro de sécurité sociale. Pour déclencher ce contact tracing humain, il faut vous signaler auprès d'un médecin, qui vous déclarera comme positif dans un fichier dédié. Il s'agit bien d'un fichier et question de fichage ce « tracing humain » est plus efficace que le « tracing » par « TousAntiCovid ». Ensuite, un opérateur de l'Assurance Maladie vous appellera pour que vous lui indiquiez qui dans votre entourage pourrait être cas contact, en fonction de la durée et la proximité de l'exposition. Elle contactera ensuite ces personnes individuellement pour les avertir, et leur donner les précautions à appliquer.

Des résultats très partiels et surtout incomplets et en trompe-l'œil

Si « StopCovid » avait été un cuisant échec (quelques 800 personnes avaient reçu une notification indiquant qu'elles avaient été en contact avec une personne testée positive), il est encore trop tôt pour avoir une idée de l'efficacité dans le « tracing » de « TousAntiCovid ». Il faudrait déjà pouvoir disposer du nombre quotidien d'utilisateurs actifs pour mesurer correctement le fonctionnement de cette application.

Ensuite il faut connaître, parmi ceux-ci, le nombre de personnes positives qui ont entré leur QR-Code dans leur application. Aux alentours du 10 novembre plus de 42 000 personnes l'avaient fait mais pour combien de cas positifs encore contagieux ? Aucun chiffre sérieux n'est donné, tout au moins nous l'espérons. En effet au 12 novembre il y avait environ 135 000 guérisons sur un total de 1,9 millions de cas positifs depuis le début de la pandémie (chiffres donnés par « Information Santé Publique France ») ! Mais une personne touchée par l'épidémie n'est peut-être plus contagieuse sans pour cela être guérie... On s'y perd ! Néanmoins, ce chiffre de 42 000 semble tout à fait ridicule. Ensuite, il y aurait entre 500 et 1 000 personnes par jour (à la mi-novembre) détectées par cette application comme « cas contact » donc pas forcément « cas positif » dans une période où nous en étions à une moyenne de 30 000 cas positifs par jour.

Décidément, la technologie numérique n'aura strictement rien prouvé quant à son efficacité pour le traçage du virus !

Denis, Reims le 16 novembre



À l'heure où les grands fauves numériques vont boire

Google, ou plutôt sa maison mère Alphabet (qui regroupe l'ensemble des activités de Google : civiles, militaires, divertissement, jeux, films, musique, santé et médecine, domotique, robotique, recherche, ordinateurs, téléphones, logiciels, infrastructures, fourniture et production d'énergies renouvelables... on en passe et des meilleures) est une entreprise vertueuse. Pour s'en convaincre, il suffit d'aller sur son site « sustainability.google » qui dégouline d'odes au développement durable, de financement d'initiatives fabriquant un monde plus vert, vertueux, résilient et bienveillant...

Alphabet est devenu en un peu plus de 10 ans, un producteur et un fournisseur d'énergie décarbonée.

Les bénéfices sont nombreux pour G. : assurer son autonomie énergétique vitale pour la bonne marche des serveurs, faire des économies, « Le but premier de Google n'est pas tant de venir concurrencer les acteurs de ce domaine, que de pouvoir... bénéficier de prix de gros pour l'achat d'énergie »⁽²⁾. De plus, la revente de ses crédits carbone à des entreprises plus polluantes est un bon business qui fait joli dans le bilan RSE de la boîte.

En 2017, après un an de négociations, G. choisit le Grand Duché du Luxembourg pour implanter un de ses 12 nouveaux data centers hors des États-Unis.

Pourquoi le Luxembourg ? C'est simplement parce que Google a toujours implanté ses centres dans des pays où la fiscalité est douce aux multinationales : Irlande, Finlande, Pays-bas. Donc il n'était pas question d'en implanter un en France car «... le tribunal administratif de Paris a rappelé que l'un des critères pour appliquer un redressement fiscal sur Google est, entre autres choses, d'avoir des moyens techniques dans le pays, comme... des serveurs. »⁽¹⁾, même si ce serveur abritera surtout des données françaises.

Ceci étant réglé au bénéfice mutuel des deux parties, restait à trouver un lieu. Ce sera à Bissen, une commune rurale de 3200 habitants à 30 km de la capitale, commune qui a connu pas mal d'échecs d'implantation d'entreprises. Un data center sur 33 hectares de zones vertes uniquement alimenté par de l'électricité verte (éolienne et solaire), ça fait rêver.

Pour permettre à G. de construire il faut modifier le PGA (l'équivalent de notre PLU-H) pour rendre la zone verte visée, constructible. G. a contraint le gouvernement à garder secret les termes de l'accord signé et le gouvernement s'est carrément assis en avril 2020 sur une décision de justice lui enjoignant de rendre public cet accord.

Dès 2018, les habitants commencent à s'in-

quiéter de la pollution lumineuse, de la hauteur du bâtiment (33 m), de l'augmentation du trafic routier et du projet de pomper l'eau de la rivière proche (l'Attert) pour refroidir l'énorme radiateur électrique qu'est le data center.

Les choses sont d'autant plus inquiétantes que G. a toujours refusé de donner les chiffres de la consommation d'eau prévue, tout comme la consommation d'électricité (finalement pas si verte que cela).

Le site « Luxembourg Times » a évalué la consommation quotidienne d'eau à 10 millions de litres soit 8 % des besoins en eau du duché.

Cependant, le gouvernement fait corps avec G. et la commune vote en octobre 2020 son accord avec le projet sans que la question de l'eau soit réglée car « ... la consommation exacte du futur Data Center reste inconnue. D'ailleurs, l'entreprise met tout en oeuvre pour garder secrets les besoins en eau de son centre de données. Le porte-parole de Google, Michiel Sallaets, n'a pas donné plus de détails. Il a juste rappelé au Luxembourg Times que des études ont été faites... les résultats seront partagés avec les autorités locales et nationales tout en veillant à ce que les préoccupations du public soient prises en compte ».⁽³⁾

Pourquoi donc les humanistes de G. refusent-ils toute information sur l'origine et les quantités d'eau qu'ils veulent utiliser : les rivières Alzette ou Attert ? les eaux usées d'une entreprise laitière ? un pompage dans un barrage éloigné ?

Mettez-vous en plein la gueule

Autant G. vante son engagement en faveur des énergies renouvelables (neutralité carbone depuis 10 ans) car « La communication sur l'alimentation du data center en énergies renouvelables peut représenter un avantage concurrentiel décisif sur certains segments de marché. » (Union des fournisseurs d'Électricité), autant G. reste muet comme une carpe sur la question de l'eau qu'il aspire sur la planète.

Mieux, « Google considère son utilisation de l'eau comme un secret commercial exclusif et empêche même les fonctionnaires de divulguer la consommation de l'entreprise. Mais des informations ont été divulguées, parfois lors de batailles juridiques avec les services publics locaux et les groupes de conservation de l'environnement. Rien qu'en 2019, Google a demandé, ou a obtenu, plus de 2,3 milliards de gallons d'eau (8,3 milliards de litres) pour des centres de données dans trois États différents... ».⁽⁴⁾

G. vient d'installer en plein désert d'Arizona, dans un État où les restrictions d'eau sont nombreuses (pour les habitants) un nouveau centre qui sifflera quotidiennement 3,8 millions de litres d'eau. Avec le développement prévu de l'internet (téléphonie mobile, 5G, objets connectés, vidéos en streaming, captage de données,

IA, commerce et publicité ciblées, virtualisation, cloud computing...) G. prévoit sur ce site, d'en consommer 4 fois plus dans un avenir proche.

Arithmétique et physique pour les nuls

Un data center est un gouffre énergétique : « Les data centers consomment... d'importants volumes d'électricité. Selon RTE, la consommation d'électricité des data centers français en 2015 s'est élevée à environ 3 TWh, c'est-à-dire une consommation d'électricité supérieure à celle d'une ville comme Lyon »⁽⁵⁾ soit 8 % de la consommation d'électricité française.

L'électricité y représente 40 à 60 % des coûts de fonctionnement pour faire tourner les machines 24 h sur 24 et 50 % de cette électricité sert à les refroidir en permanence pour qu'elles continuent à être efficaces.

Dans les systèmes de refroidissement il y a « généralement un compromis entre la consommation d'eau et d'énergie... Si la consommation d'eau diminue, la consommation d'énergie augmente et vice versa »... Le refroidissement par évaporation utilise moins d'énergie, mais le processus nécessite plus d'eau. Les opérateurs adopteront souvent l'approche la plus consommatrice d'eau, car elle est moins chère. »⁽⁴⁾

C'est tout simple la politique de développement durable de G. : être toujours plus rentable, se développer en réduisant des coûts énergétiques par la captation gratuite, de la ressource en eau aux dépens des cochons de payeurs.

Qu'il s'agisse des agriculteurs fachos autour du lac de Caussade, des maïsiculteurs du marais poitevin et leurs bassines, du projet (finalement abandonné en 2014) de G. Frèche (ancien Grand Timonier de Montpellier et de la Région Languedoc) et des nationalistes catalans de détournement des eaux du Rhône en direction des stations balnéaires de la Catalogne, de la vampirisation de l'eau de Vittel par Nestlé, des guerres de l'eau qui couvent (« Barrage de la Renaissance » éthiopien sur le Nil Bleu, eau du plateau du Golan colonisé par Israël, tensions entre la Syrie, l'Irak, la Turquie à propos des barrages turcs sur le Tigre et l'Euphrate...), les grandes manœuvres de groupes privés, étatiques, de collectivités, d'individus, pour s'approprier le bien collectif qu'est l'eau n'ont pas fini de nous plonger dans « les eaux glacées du calcul égoïste »⁽⁶⁾.

Freux et Eugene the Jeep

1. Le sixième data center européen de Google sera bâti au Luxembourg. Julien Lausson. Numérama du 13/07/2017
2. Google Energy : production et vente d'électricité ! Bruno C. Génération Nouvelles Technologies du 09/01/2010
3. Google reste bien mystérieux sur l'or bleu. Luxembourg Wort du 06/ 10/ 2020 et "Le projet Google transparent seulement pour les députés". J-F Colin. Luxembourg Wort du 04/06/2020
4. Google Data Centers' Secret Cost: Billions of Gallons of Water. Nikitha Sattiraju. Bloomberg Green du 01/04/2020
5. Le Cloud, Les Data Centers et l'énergie. Note pédagogique. Observatoire de l'industrie électrique (annexe de l'Union Française de l'Électricité, lobby de l'électricité), janvier 2017
6. <http://www.eauxglacees.com/>

Pourquoi nous sommes féministes révolutionnaires

A l'heure où les « questions de genre » sont, notamment en France, un des thèmes favoris des élites politiques, universitaires et médiatiques, et où les courants féministes existants s'opposent sur divers sujets, il nous a paru important de préciser nos propres positions sur le féminisme, en tant que militantes anarchistes-communistes.

Nous luttons à la fois contre le patriarcat et contre le capitalisme

Le patriarcat est le système d'oppression qui assoit la domination des hommes sur les femmes dans tous les domaines de la société (économique, politique, sexuel, intellectuel...). Cette oppression spécifique est transversale en ce qu'elle touche toutes les femmes de la société, quelle que soit leur appartenance de classe ; et elle est fonction de leur sexe biologique, ou plus exactement de leurs capacités procréatives (effectives ou potentielles) que les tenants de l'ordre établi veulent contrôler. Les femmes sont en effet assignées à la sphère privée pour assurer la reproduction sociale sur le court et le long terme. Elles ont à charge, dans leur grande majorité, l'élevage des enfants, la préparation de la nourriture, l'entretien du logement, etc., tandis que les hommes occupent la sphère publique. Ces rôles différenciés sont imposés aux deux sexes par tout un conditionnement exercé dès la naissance – avec, concernant les femmes, l'injonction à avoir des enfants. Aussi ne peuvent-elles échapper à leur condition qu'en abolissant le rôle attendu d'elles, appelé en France « sexe social » par le Mouvement de libération des femmes (MLF) dans les années 1970 – mais rebaptisé « genre » dans les années 1980 sous l'influence des études culturelles produites par l'Université américaine.

Le capitalisme est le système d'exploitation économique par lequel la bourgeoisie (classe détentrice des moyens de production) exploite le prolétariat (ceux et celles qui ont juste leur force de travail à vendre). Ce système est postérieur au patriarcat, mais il est lié à lui – en particulier parce que l'organisation patriarcale de la société sert les intérêts des capitalistes en leur offrant une reproduction gratuite de la force de travail, du fait que les tâches domestiques ne sont pas rémunérées.

De nos jours, les femmes font massivement partie du salariat, car l'économie capitaliste a sans cesse besoin d'accroître sa main-d'œuvre pour augmenter les profits d'une minorité. Elles sont – globalement – plus diplômées que les hommes, mais moins payées qu'eux ; et ce sont elles qui, au bas de l'échelle sociale, occupent majoritairement les emplois les plus précaires et à temps partiel. De plus, si la sphère publique et l'encadrement des entreprises se féminisent peu à peu, le rôle attribué aux femmes dans la sphère privée n'a guère été modifié : la plupart d'entre elles sont ainsi confrontées à une double journée de travail.

Pareil constat conduit nombre de féministes aux idées libérales ou progressistes à revendiquer une meilleure place dans les structures économiques, politiques et sociales existantes par l'obtention de droits ou de lois contre les inégalités entre les sexes, ou encore par l'intervention de l'Etat contre les violences faites aux femmes.

Leur démarche réformiste n'est pas la nôtre, car nous voulons détruire la hiérarchie sociale entre les sexes mais aussi entre les classes. Il faut bien sûr défendre des conquêtes sociales telles que l'avortement et se battre contre toutes les discriminations dans le système en place, mais sans jamais perdre de vue qu'il n'est pas aménageable. Ce n'est pas un hasard si les « questions de genre » figurent aujourd'hui parmi les sujets de prédilection des dites « élites », et si elles sont pour une bonne part disposées à ce que certaines femmes accèdent aux hautes sphères : elles savent que les fondements profondément inégalitaires de la société en seront confortés.

Se libérer de l'exploitation économique et de la domination masculine implique donc toujours la disparition à la fois du capitalisme et du patriarcat.

Nous critiquons le postmodernisme

La vague « néolibérale » qui a suivi l'effondrement du bloc de l'Est, en 1991, a peu à peu conduit les mouvances contestataires et intellectuelles occidentales à abandonner l'idée de révolution. Ce résultat est certes dû, en France, à la propagande du système en place : elle a proclamé la fin des idéologies, la disparition de la classe ouvrière et la faillite du « communisme », le triomphe du « libéralisme » et du consumérisme dans une société où la critique et la résistance n'auraient plus leur place. Mais les théories postmodernes qui se sont répandues dans tous les secteurs de cette société via l'Université, depuis une trentaine d'années (*voir l'encadré*), y ont aussi largement contribué.

Le postmodernisme rejette en effet toute vision globale de l'Histoire et toute analyse générale, au prétexte que celles-ci conduiraient fatalement à un nouveau totalitarisme. Il affirme que le monde est désormais trop complexe pour que sa marche puisse être modifiée, et met l'accent sur l'individu au détriment du collectif – tout en écartant la notion d'un sujet autonome, capable d'actions et de choix conscients. Dans cette logique, il critique l'universalisme bien plus que la mondialisation du capitalisme. Or si l'universalisme et la pensée rationnelle des Lumières sont, selon nous, largement contestables pour les normes qu'ils ont permis d'imposer à toute la planète dans le dessein de servir l'impérialisme occidental (en présentant le colonialisme et le patriarcat comme légitimes et bénéfiques y compris pour les peuples de couleur et pour les femmes), le féminisme et les mouvements antiesclavagistes et pacifistes n'en ont pas moins émergé au XIXe siècle dans leur sillage.

Les théories postmodernes accordent qui plus est une grande importance aux structures, notamment linguistiques, et aux modèles de pensée, d'organisation sociale et de com-



Cette affiche devenue un symbole de la lutte féministe a d'abord été un outil au service du capitalisme. Elle a été réalisée pendant la Seconde Guerre aux Etats-Unis pour pallier le manque de main-d'œuvre masculine dans l'industrie : le gouvernement et le patronat voulaient inciter les femmes à effectuer temporairement des « métiers d'homme », afin de favoriser la victoire américaine. Mais la grande campagne de propagande dont elle était l'un des supports visait aussi à les dissuader de faire grève ou de s'absenter...

Féminisme

taires sont devenu-e-s la nouvelle avant-garde intellectuelle qui, avec notamment la « théorie queer » et les « politiques de l'identité », défend son pré carré et l'ordre établi.

En déformant la formule employée par Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième Sexe* « On ne naît pas femme, on le devient » et en recourant à un jargon des plus abscons réservé aux initié-e-s, on nous assure à présent, sur les pas de Judith Butler, que non seulement le genre mais aussi le sexe sont des constructions sociales arbitraires. En s'appuyant sur l'exception biologique des personnes intersexes, qui n'entrent ni dans la catégorie « hommes » ni dans la catégorie « femmes », on nous « démontre » que ces deux catégories ne correspondent pas à la diversité humaine. Sur l'argument que des personnes refusent le rôle associé à leur genre (gays, lesbiennes, bi, trans), on nous présente celui-ci soit comme un choix (on pourrait l'adopter librement et le subvertir), soit comme une « essence » propre à chacun-e, indépendamment de son corps. Ce ne serait pas l'appartenance à une catégorie, mais le genre auquel on s'identifie (une identité autodéfinie de façon positive) qui dicterait si on est marginalisé-e par l'oppression patriarcale ou si on en bénéficie.

A partir du terme « cis- » ou « cisgenre », un nouveau vocable censé rendre compte de l'échelle des oppressions, les femmes dites « cis- » se retrouvent placées en haut de cette échelle, juste en dessous des hommes dits « cis- », parce qu'elles sont supposées bénéficier de leur « adéquation entre leur sexe et leur genre assigné ». C'est ainsi que même une féministe luttant pour l'abolition du genre qui lui a été assigné peut être rangée parmi les dominant-e-s...

De tels raisonnements reviennent selon nous, d'une part, à nier l'oppression spécifique des femmes puisque c'est sur le rôle social, ou genre, imposé à elles que s'établit une hiérarchie au profit des hommes ; d'autre part, à supprimer la base même sur laquelle peut exister un mouvement féministe (du latin *femina*, « femme »).

Nous rejetons la façon dont est utilisée l'« intersectionnalité des oppressions »

Chaque personne est bien évidem-

ment confrontée, au cours de sa vie, à une multitude de dominations ou de discriminations, mais l'usage qui est fait des analyses intersectionnelles développées à partir de cette réalité a des effets pervers :

1/ *En ne prenant pas en compte les structures (économiques, politiques, sociologiques) qui établissent les dominations, on réduit le système d'oppression à des rapports interindividuels.* On est de ce fait davantage dans la critique des normes par des personnes forgeant leur singularité que dans la critique de l'organisation sociale. De plus, l'oppression est remplacée par le concept de « privilèges » (c'est-à-dire les symptômes individualisés d'un système) ; et ces « privilèges » sont tenus pour équivalents, ce qui aboutit à un brouillage et à une dépolitisation des luttes à mener contre l'exploitation économique et contre la domination masculine. Ainsi, on nous parle d'un privilège « classiste » pour pointer la discrimination que certains « classistes » font subir aux personnes des classes inférieures, et non l'existence des classes sociales ; et quoique ce privilège découle d'un système (le capitalisme), il est mis sur le même plan qu'un privilège « validiste » (une personne valide par rapport à une personne handicapée). Pourtant, si un capitaliste a intérêt à exploiter un travailleur, une personne valide ne gagne rien à discriminer une personne invalide, et il n'existe pas d'exploitation spécifique des personnes invalides.

2/ *En ayant comme objectif de changer les personnes une à une, et non les structures, on nuit à la construction d'une lutte contre les oppressions qui s'appuierait sur l'étude des processus sociaux globaux.* Dès lors que tout le monde opprime plus ou moins tout le monde d'une façon ou d'une autre, la « politique » proposée est en effet une déconstruction individuelle toujours plus poussée, ou la constitution d'espaces safe dans lesquels aucune oppression ne s'exercerait.

3/ *En figeant les individus en deux groupes, les dominant-e-s et les dominé-e-s, et en affirmant l'infaillibilité des dominé-e-s, on en arrive à une absurde course aux dominations, puisque la personne la plus opprimée sera – mécaniquement – celle qui aura le plus de pouvoir politique.* On en vient également à des raccourcis « théoriques » aussi grossiers que faux. Par exemple, considérer que les « femmes blanches

rtement que celles-ci déterminent, mais pour en souligner le caractère instable et temporaire – la réalité serait « précaire », plurielle et morcelée parce qu'elle se confondrait avec les interprétations subjectives qu'on en fait...

Toutes ces idées peuvent présenter un intérêt sur le plan intellectuel et être débattues, mais elles n'incitent vraiment pas à rechercher un changement social d'envergure. Appliquées aux « questions de genre », elles ont débouché sur une multiplication d'« oppressions particulières » dans lesquelles celle des femmes s'est noyée – elles composent pourtant la majorité de la population –, et sur des analyses qui, en se focalisant fréquemment sur les minorités sexuelles, les rapports de « race » ou de genre, font perdre de vue les classes sociales et les intérêts économiques représentés par celles-ci.

Nous contestons la conception « moderne » du genre

Dans les années 1970, il était largement admis au sein du MLF que la sujétion des femmes s'établissait sur la base de leur sexe biologique ; que cette sujétion permettait à la fois la reproduction de l'espèce et celle de la classe dominante, par la transmission des biens ; et qu'elle servait les intérêts du capitalisme en lui assurant gratuitement l'entretien de sa main-d'œuvre. Pour que le masculin ne soit plus la norme de l'humanité, il fallait donc supprimer le rôle social attribué à chaque sexe.

Malheureusement, après avoir été secouées par Mai 68 et les mobilisations suivantes, les institutions patriarcales ont vite retrouvé leur position hégémonique, et les universi-

» sont l'instrument de la domination même quand elles sont ouvrières, ou lesbiennes ; ou qualifier les féministes « blanches » de « bourgeoises », et vice versa : toutes les Blanches ne sont pas bourgeoises, et toutes les bourgeoises ne sont pas blanches.

4/ *En culpabilisant les personnes, on introduit une forte moralisation du champ politique, la seule attitude autorisée pour les « dominant-e-s » politisé-e-s étant d'être de « bon-ne-s allié-e-s », autrement dit de se taire et de suivre la ligne dictée par les « concerné-e-s ».* Il ne s'agit donc plus de convaincre de façon rationnelle et politique, mais d'imposer son ressenti et de réduire au silence les personnes qui ne sont pas d'accord avec.

L'introduction du postmodernisme dans le champ social a, on le voit, produit des « problématiques de l'identité et de la fragmentation des luttes » plus axées sur le décorticage du présent que sur sa transformation en vue d'un meilleur avenir social. Il en résulte actuellement, dans les milieux dits radicaux, une valorisation du moi-sujet privilégiant l'émotion et le ressenti personnels comme seules possibilités de discours, éradiquant toute possibilité de critique plus globale. Mais l'extrême gauche et les libertaires se montrent également assez perméables à cette problématique de l'identité tournée sur une recherche obstinée de la différence ; la référence

historique et théorique représentée par le monde ouvrier, l'existence même des classes populaires et la nécessité de l'anticapitalisme sont de ce fait trop souvent mises au second plan, voire oubliées – et ce au détriment de l'action militante sur le terrain social.

Il faut bien sûr, sur le plan personnel, chercher à vivre librement sa ou ses sexualités, et lutter contre les rapports de domination dans les sphères privée et publique, mais ce n'est pas en tenant les conflits de classes ou la critique de l'aliénation pour autant de ringardises, ou en détachant les revendications sexuelles de la question sociale, qu'on renversera l'ordre établi. S'attaquer fondamentalement aux rôles sociaux imposés, à la norme hétérosexuelle, aux féminicides, à la discrimination des trans ou à l'homophobie implique de redonner toute leur place au critère et aux analyses de classe, afin de pouvoir multiplier les pratiques de terrain efficaces contre notre ennemi, qui est comme hier le système patriarcal et capitaliste – et non juste les politiques « néolibérales » ou les comportements sexistes qu'il produit et alimente. De même, favoriser l'autonomisation des femmes implique non de les prendre en charge en les victimisant, notamment en les enfermant « pour leur sécurité » dans quelque ghetto safe compatible avec le système en place, mais de les aider à se donner elles-mêmes les moyens de leur émancipation.

Dans la décennie 1970, la « révolution sexuelle » a été rêvée comme un moyen de chambouler le système patriarcal – en contestant la norme hétérosexuelle et la possessivité dans les couples, on s'attaquait plus largement à toutes les structures de pouvoir. Cela n'a pas suffi : tandis que le système s'accommode maintenant sans peine des revendications féministes exprimées, les rapports entre les sexes continuent d'être basés sur l'appropriation du corps de l'Autre et sur un acte de mariage ou de PACS, donc sur la propriété privée, et l'hétérosexualité demeure la règle. On constate que l'exigence de fidélité n'est pas plus conditionnée à un contrat de mariage qu'à l'hétérosexualité, et qu'en dépit d'une liberté sexuelle facilement clai-ronnée cette fidélité érigée en principe persiste. Or elle contribue au maintien de l'oppression féminine...

En conclusion, nous restons convaincues que si l'on veut toujours en finir avec l'exploitation capitaliste et l'oppression patriarcale, si l'on ne croit toujours pas que la « démocratie libérale » est le moins mauvais des systèmes, c'est une véritable révolution sociale que l'on doit viser !

Des membres de La Grotte, local anarchiste-communiste et féministe de Poitiers

Le postmodernisme, qu'est-ce que c'est ?

C'est par le terme de postmodernisme (ou de postmodernité) que l'on désigne le plus souvent notre époque ; mais s'il est beaucoup utilisé, et parfois dans des contextes très différents, ce terme est très peu défini. Issu des théoriciens des beaux-arts, il vise à la fin des années 1970 les œuvres produites depuis l'existence des mass media, et décrit en particulier le rapport nouveau que peuvent avoir l'artiste et le spectateur aux productions artistiques, du fait que les individus vivant dans les sociétés dites occidentales contemporaines sont constamment soumis à des images. Cette omniprésence des représentations entraîne un rapport constant à des citations, références et esthétiques particulières (telles que le collage, le fragment), ou encore un rapport ironique aux prédécesseurs. Pour simplifier grossièrement, ce qui est souligné là est un peu la différence entre une personne contemplant dans un musée, au XIXe siècle, une toile avec pour seul bagage ses souvenirs d'expositions précédentes et une autre

qui, aujourd'hui, peut mettre en pause un film pour vérifier qu'une de ses scènes est bien extraite d'un autre film.

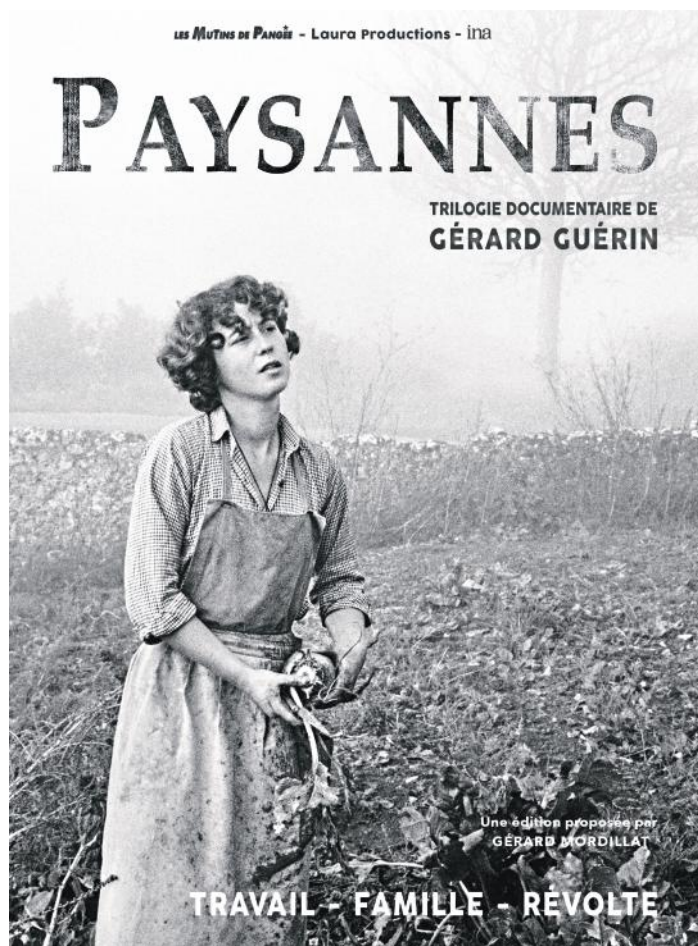
Mais la notion de postmodernité est entrée dans le champ politique avec d'autres théoriciens. Jean-François Lyotard, dans *La Condition postmoderne*, a désigné par là en 1979 un rapport nouveau au savoir et à l'information, qui nous rendrait hermétiques aux « grands récits » (par exemple : à quoi bon vouloir faire la révolution quand on sait qu'elle finira forcément dans un bain de sang ?). Puis Fredric Jameson – toujours en s'appuyant sur les arts plastiques – y a vu, ainsi que le dit le titre de son essai sur la question en 1991, « la logique culturelle du capitalisme tardif ». « Je me dois de rappeler cette évidence au lecteur, y écrit-il, à savoir que toute cette culture postmoderne mondiale, encore qu'américaine, est l'expression interne et super-structurelle d'une nouvelle vague de domination américaine, économique et militaire, à travers le monde : en ce sens, comme dans toute l'histoire des classes sociales, le dessous de la culture est le sang, la torture, la mort et la terreur. »

Une remarque qui n'incite guère à s'en revendiquer...

En théorie politique, le postmodernisme a été récupéré de manière assez floue par les mouvements héritiers de la French theory (les études américaines qui ont découlé de la lecture des philosophes français Foucault, Derrida, Deleuze, etc.) et centré sur les identités (de genre, de « race » ou d'autres oppressions). Le terme postmoderne (parfois abrégé pomo) y voisine avec celui d'intersectionnalité, quand il ne se confond pas avec. Il est souvent utilisé pour légitimer les luttes individuelles au détriment de combats collectifs. Mais n'oublions pas que la façon dont on désigne une période est toujours marquée idéologiquement : la Belle Epoque n'était belle que pour les bourgeois, et les Trente Glorieuses ne le sont surtout que pour l'Economie. Espérons que le postmodernisme n'empêchera pas la création d'utopies à grande échelle et ne nous confortera pas longtemps dans l'individualisme.

Des paysannes du Larzac racontent...

Dans les années 70 a eu lieu sur le plateau du Larzac une mobilisation suffisamment forte pour empêcher l'extension d'un camp militaire. C'est à cette époque que le documentariste Gérard Guérin a recueilli un passionnant témoignage de paysannes, à la fois sur leur participation à la lutte et sur leur vie quotidienne, qui vient de sortir en coffret ⁽¹⁾. En voici une présentation.



1. *Paysannes*, coproduit par Les Mutins de Pangée, Laura Productions et l'INA (2020, 30 €). Dans ce coffret figurent aussi un entretien entre Gérard Mordillat et le réalisateur, ainsi qu'un livret riche en informations sur son œuvre et sur la lutte.

En 1970, le secrétaire d'Etat à la Défense Fanton justifie la décision d'agrandir un camp militaire sur le plateau du Larzac par le très faible potentiel agricole de la région et la seule présence de « quelques paysans (...) qui [élèvent] vaguement quelques moutons, en vivant plus ou moins moyenâgeusement ». Ces paysans menacés d'expropriation et leurs proches se révoltent ; divers syndicats et associations leur apportent leur soutien, et bientôt affluent des milliers de militant-e-s, de la gauche aux libertaires en passant par l'extrême gauche et le mouvement non-violent.

En 1973, Guérin arrive sur le Larzac et décide d'y faire un documentaire pour montrer, d'une part, la rencontre entre « une foule de jeunes "gauchistes" venus "d'ailleurs" » et une population autochtone ancrée « dans un milieu de

conservatisme stable et religieux » ; d'autre part, la réflexion de paysannes sur leur mode de vie. Il produit en 1979 une trilogie pour la télévision, *Paysannes*, constituée de cinq épisodes de 50 minutes sur les thèmes « Travail », « Famille » et « Révolte » ; et, en 1980, un film (109 minutes), *Guerres de femmes*, centré sur la lutte et sur l'évolution des consciences politiques qu'ont opérée le rapprochement entre paysans et militants ainsi que la confrontation directe à la violence étatique. Dans la série télé comme dans le long-métrage, il a recueilli la parole de paysannes en train de vaquer à leurs occupations habituelles. Les plus âgées, qui parlent occitan, sont nées au début du XXe ; d'autres, qui ont encore des expressions en langue d'oc, ont vu dans leur jeunesse l'agriculture se mécaniser ; les plus jeunes n'ont connu que l'ère des tracteurs et s'expriment seulement en français. Leurs mains ne s'arrêtent jamais, et elles tricotent, cuisinent ou tuent des volailles tout en répondant, seules ou à plusieurs, à des questions formulées hors champ.

Sur les multiples sujets abordés, leurs avis sont souvent divers, et l'on y perçoit les questionnements de l'après-68 et l'influence du mouvement de libération des femmes alors en cours. Quelques exemples :

- Le travail agricole et le partage des tâches entre les sexes

Certaines paysannes pensent que la mécanisation, après la guerre, a changé leur vie, et empêché l'exode rural vers la ville et les usines ; les machines ont apporté un gain en temps et en effectifs, rendu le travail moins pénible. D'autres regrettent que ces changements aient entraîné une accélération des cadences, et qu'avec le bruit on ne puisse « plus discuter ».

L'agriculture est vécue par beaucoup comme un « métier de couple » où les sexes sont complémen-

taires : les hommes font les labours, la traite ou l'insémination des brebis ; les femmes assurent les tâches domestiques, la comptabilité de la ferme, la gestion des dépenses domestiques, le plumage des volailles ou la garde d'un troupeau – mais rentrer le foin ou décider d'achats importants « se fait ensemble ».

Le travail agricole des femmes est considéré comme un « coup de main », et pourtant une ancienne se rappelle avoir labouré et semé, pendant la Première Guerre, « à la charue à bœufs ». De plus, constate une jeune, « les tracteurs (et les outils en général) sont conçus par des hommes pour des hommes », d'où la difficulté pour les femmes de les utiliser. « C'est très facile de rentrer dans le schéma traditionnel de la femme à la maison, parce qu'il y a plein de trucs [à l'extérieur] qu'on ne sait pas faire. » Une autre dit ne pas avoir envie de labourer, mais vouloir « être libérées [des] tâches » dévolues aux femmes.

- Le couple, la famille, la sexualité

« Dans le temps », les enfants gardaient les bœufs ou les vaches en rentrant de l'école, ils ramassaient les sarments de vigne avant d'y aller. Les parents étaient sévères, fatigués par leur travail, et donc craints. « On n'avait aucune conversation profonde [avec eux] », note une trentenaire. Sa sœur et elle soulignent l'absence d'informations sur les relations sexuelles : « Heureusement qu'on voyait les bêtes, sinon comment on aurait su... ? » Et il y avait « toutes les conneries qu'on disait sur les règles, que ça faisait louper la mayonnaise ! ». Des cinquante-naires se souviennent : « Les filles, on sortait pas, on pouvait pas faire connaissance », alors les mariages étaient arrangés.

Une paysanne se demande si elle ne devrait pas travailler à l'extérieur ; une autre considère comme « pas normal de se poser cette question, parce qu'on doit se sentir bien

dans son foyer ». Et faut-il discuter et lutter entre femmes seulement ? Plusieurs semblent convaincues qu'elles doivent se battre au côté de leur mari.

- La mobilisation sur le Larzac

Avant, le poids de l'Eglise était important : elle « poussait à accepter les mauvais sorts », déclare une femme âgée ; on allait dans une école religieuse, à la messe, au catéchisme, mais cela a changé « avec la vie qu'on mène – on peut pas tellement prier » – et avec « l'engagement politique [qui] a remis en cause la croyance ».

Au début, l'une des interviewées ne comprenait pas les actions, les réunions : « Je ne me sentais pas concernée, maintenant si. » « On peut remettre les choses en question même si on vit à la campagne », considère une autre, et c'est nécessaire de se battre car « au niveau de la société rien ne changera si on s'y trouve bien ». Une autre encore remarque que « les femmes sont contre les grèves au départ, mais quand les hommes se fatiguent elles prennent le relais » : elles bloquent les routes, « assurent les réunions parce que les hommes sont trop fatigués pour y aller... ». Une ancienne dit avoir découvert des choses extraordinaires avec la lutte⁽²⁾ : des gens

viennent « ici pour soutenir les paysans », avec eux « on arrête les convois militaires », on se bagarre « pendant sept-huit ans, pas pour de l'argent : on ne veut pas partir ». Conclusion : « Si un jour on gagne le Larzac, il faudra qu'on trouve autre chose. »

On le voit, si *Paysannes* a plus de quarante ans, c'est toujours une œuvre d'une grande actualité – la résistance à Notre-Dame-des-Landes s'inscrit par exemple dans la lignée du « Larzac » – et assez réjouissante en cette période !

Vanina

2. Entre autres épisodes marquants, il y a en 1973 la venue de 200 « Lip » (en grève autogestionnaire dans l'usine de montres de Besançon), et en 1974 celle de Mitterrand, candidat PS à la présidentielle, qui sera hué et exfiltré d'urgence.

Point de vue

[NDLR] Laurent Jacqua a passé 25 ans en détention entre 1984 et 2010, après plusieurs évasion et période d'isolement il crée en 2006 le blog *Vue sur la prison*. Libéré en janvier 2010 Laurent poursuit depuis son combat anti-carcéral à travers son action dans la commission prison d'ACT UP et par la publication de plusieurs bouquins sur son expérience de taulard rebelle.

La période de confinement lui a inspiré ces quelques remarques.[NDLR]

Lettre d'un prisonnier COVID 1984

Depuis des mois les citoyens de ce pays vivent dans à un système liberticide. Il ne faut pas se demander pourquoi, mais comment ils en sont arrivé là. Car ce qui importe c'est la méthode qui a amené à ce résultat. En effet pandémie et attentats sont les deux outils qui ont permis ce basculement brutal de la société et des libertés dans un régime ressemblant de façon troublante à un système carcéral.

Au fond, la main basse de l'idéologie du «tout sécuritaire» sert une cause bien plus obscure que celle d'une société soit-disant protectrice et bienveillante vis-à-vis de ces citoyens face à une pandémie. Les états d'urgence, sanitaires et attentats, que nous vivons actuellement, ne sont que des prétextes opportuns pour mieux asseoir le pouvoir de la classe dirigeante pour transformer, avec succès, notre pays en un état policier et militaire. D'une certaine manière nous leur avons laissé carte blanche, par une forme de consentement volontaire, pour mater toutes protestations ou oppositions à l'instauration de ce régime totalitaire que nul n'a le droit de contester aujourd'hui. Lorsqu'un pays est dirigé fermement par des lois, décrets ou règlements, toutes aussi liberticides les unes que les autres, lorsque les citoyens sont soumis à une autorité sans autre forme d'opposition ou débat politique, c'est que nous sommes déjà dans une forme de dictature qui ne veut pas dire son nom. La peur est l'arme la plus efficace pour obtenir la soumission voir même l'adhésion de tout un peuple. Ainsi par un effet presque naturel on neutralise toute rébellion et si cela ne suffit pas la machine répressive se met en route par la dissuasion, amendes, sanctions, menaces, culpabilités, opprobre, incitant les derniers récalcitrants à baisser la tête.

Cette pression et ce contrôle social se sont

mis en place en quelques années selon une stratégie et un agenda bien réfléchi, cela a juste été accéléré en quelques mois par la Covid19. Mais le véritable commencement de cette transition vers un régime autoritaire, (outre la mise en place de Vigipirate en 1995 et autres états d'urgence et les lois liberticides votées durant les années qui suivirent), débute avec l'épisode du soulèvement des gilets jaunes qui sera le premier vrai basculement, vers un état qui utilise sans complexe la répression et de la violence policière pour briser un mouvement populaire. Car le gouvernement de l'époque, face à la puissance de ce mouvement, a tremblé et a compris qu'il fallait agir et se donner les moyens pour ne plus que cela se reproduise.

Le premier confinement de mars 2020 a été une véritable expérience pour le pouvoir, 55 jours d'enfermement total à l'échelle d'une Nation sans aucune protestation, c'est là qu'ils ont pris conscience, non sans surprise, qu'il pouvait agir sur nos libertés fondamentales avec une facilité déconcertante, grâce aux chocs provoqués par l'épidémie et la peur. Quel outils fantastique, quelle victoire de voir la soumission de toute une population. Cela leur a ouvert des possibilités infinies sur un changement total de notre régime et ils ne s'en sont pas privés pour en abuser et ainsi de transformer le pays en système carcéral.

C'est sans précédent.

La liberté a quasiment disparue, pour être remplacée par un système autoritaire et dominateur qui gère les citoyens comme on gère la population pénale. Confinement, couvre-feu, parloir dans les EPHAD, promenade soumis à autorisation, entrave à la liberté d'aller et venir, surveillance policière, toutes manifestations, regroupement ou réunion de personnes interdites, privation des lieux et activités culturelles, plus de liberté d'expression, port du masque obligatoire adulte et enfant, fermeture administrative de

commerces... toutes ces injonctions autoritaires vous ne les trouvez que dans un seul lieu : La prison !

Nous sommes aujourd'hui dans une société appliquant un véritable modèle carcéral et le pouvoir et ses sbires se comportent comme s'ils dirigeaient un établissement pénitentiaire. Lois, décrets, règlements, plus de place au bon sens, à la concertation ou à l'intelligence... Le système applique des règles, des méthodes, parfois absurdes, pour tous sans aucun discernement, sans réflexion ni recule sur la situation, le pays est aux mains de fonctionnaires, véritables matons, qui obéissent et appliquent la loi de façon aveugle et froide.

Nos libertés individuelles sont entravées sans que nous puissions agir c'est la définition même de ce qu'est un prisonnier. Ils nous persuadent, avec la complicité de médias aux ordres, que l'abandon de nos libertés est la seule solution pour s'en sortir, le mécanisme et si efficace que plus rien ne les arrêtera. Cela est bien plus grave que la Covid19 ou quelques attentats. Les citoyens subissent un enfermement et une privation de liberté et ont accepté leurs propres chaînes sans réagir car on leur a fait croire que c'était pour le bien commun et l'intérêt général du pays.

Non tout cela n'est qu'un leurre ! Covid19, attentats, état d'urgence, chocs, peurs, ne sont que des leviers providentiels pour faire basculer la société dans une sorte de néo-dictature dite « intelligente » puisque masquée par une démocratie de façade.

Que vous le vouliez ou non nous sommes tous des prisonniers et le pays une prison.

Laurent JACQUA

Libye, impasse des négociations

Depuis le coup d'état de l'aile droite du régime khaddafiste soutenu par l'Otan et la mort du colonel Kadhafi assassiné en 2011, la Libye sombre dans un chaos politique, social et économique sans fin. Divisé en deux entités artificielles soutenues par des puissances mondiales rivales, le pays sort épuisé de plus d'un an d'une campagne militaire désastreuse menée par un maréchal ambitieux qui a entraîné la Russie, les Émirats Arabes, l'Égypte d'une part et la Turquie, le Qatar d'autre part dans une surenchère guerrière et absurde.

Introduction

2011, année de révoltes populaires : en Tunisie, Égypte et Yémen courant janvier puis au Bahreïn, Libye et Maroc en février et en Syrie en mars. Mohamed Bouazizi en Tunisie, n'est pas ce papillon qui aurait déclenché la tornade des événements de révoltes en Afrique du nord et dans les pays arabes, car si un seul battement d'ailes de papillon peut déclencher une tornade, alors, il en va ainsi également de tous les battements précédents et subséquents de ses ailes, comme de ceux de millions d'autres papillons, car avant Bouazizi il y a eu des dizaines de jeunes brûlés vifs à cause de la misère et du désespoir de ne pouvoir vivre dignement. Ce qui importe ce ne sont pas les causes de l'embrasement dans ces régions, mais les conséquences : qui en a récolté les fruits et les bénéfices ? Malheureusement, les groupes islamistes et l'islam politique et leurs alliés, la bourgeoisie, étaient les mieux préparés et organisés pour profiter de l'occasion et prendre le pouvoir en Tunisie, en Égypte puis en Libye. Le projet islamiste en Tunisie n'a pas abouti, la société tunisienne, notamment les femmes, ont résisté. En Égypte, par un coup d'état, l'armée les a massacrés, malgré leur élection "démocratique". Quant aux Libyens, ils ont gagné le gros lot en héritant des Frères musulmans, de leurs milices armées et en prime de l'armée d'un vieux vétéran complexé de n'avoir jamais gagné une bataille.

L'étude de la situation complexe en Libye traite du face à face entre d'une part le régime de Tripoli soutenu par l'islam politique et s'en réclamant, d'autre part le général Haftar qui veut prendre le pouvoir et instaurer un régime militaire à l'égyptienne en prétextant la lutte contre le terrorisme, sous couvert des interventions de pays impliqués depuis près de 10 ans dans le mas-

sacre social et économique de ce pays.

L'origine de la crise actuelle

Suite aux manifestations populaires des 15 et 17 février 2011, l'intervention militaire extérieure, qu'on peut qualifier d'impérialiste, commence le 18 mars par le bombardement de la capitale Tripoli avec des avions français puis ceux de l'OTAN, détruisant la totalité des structures centrales, épargnant cependant le secteur pétrolier, on se demande par quel miracle ? L'assassinat de Kadhafi survient à Syrte le 20 octobre de la même année avec la complicité de l'aviation française, deux mois après l'auto proclamation d'un Conseil national de transition (CNT). Puis, suivant les recommandations de l'Otan, le 7 juillet 2012, un Congrès général national est formé, résultat d'une mascarade d'élections, dans des conditions chaotiques avec une très faible participation. Deux ans après (25 juin 2014) des élections parlementaires nomment une Chambre des Représentants dont une partie des députés s'installe à Tobrouk dans l'Est du pays. Validées par la communauté internationale, elles sont contestées par le Congrès général national à Tripoli qui s'est, de fait, auto-renouvelé. L'opposition entre deux tendances, l'une islamiste à Tripoli, l'autre militariste à l'Est (Benghazi/Tobrouk), ne cesse d'entraver le processus de transition avec au printemps 2014, le lancement de l'opération «Alkarama-Dignité» par le Général Haftar à l'Est et la constitution d'une coalition «Fajr Libya-Aube de la Libye» alliant Tripoli et Misrata à l'Ouest. La Libye est alors divisée en deux blocs hétérogènes se disputant les postes de gouvernement et l'argent ; chacun doté d'un parlement, d'un gouvernement, de forces militaires et d'alliés internationaux distincts.

Le 17 décembre 2015, à Skhirat

au Maroc, suite à l'accord politique inter-libyen, entériné par la communauté internationale (résolution 2259 votée à l'unanimité) un Conseil présidentiel est créé afin d'élaborer un gouvernement d'entente nationale. Constitué de neuf membres et dirigé par Fayez Sarraj, nommé premier ministre il s'installe à Tripoli le 30 mars 2016. Cet accord a été signé en l'absence des protagonistes actifs sur le terrain, c.a.d les groupes armés (groupes et milices). Pendant ce temps, Haftar, qui ne reconnaît pas ces accords, continue avec son armée nationale arabe libyenne l'offensive militaire pour la prise du croissant pétrolier et le contrôle du centre de la Libye.

La guerre du général

Haftar, ancien collaborateur puis opposant de Kadhafi, général auto-proclamé maréchal, à la tête d'une armée qu'il a créé avec d'anciens officiers de l'armée de Kadhafi pour assouvir ses ambitions démesurées mène une guerre insensée dans un pays qui en a vu d'autres... La Libye n'en est pas à sa première guerre et les protagonistes sont toujours les mêmes : Turquie, Italie, France et USA, avec quelques nouveaux invités comme la Russie, les Emirats Arabes Unis et évidemment la bourgeoisie locale qui défend ses intérêts...

D'avril 2019 à juin 2020, Haftar a lancé une offensive contre Tripoli et contre le Gouvernement d'accord national libyen (GNA) prétextant le nettoyage de la ville, des terroristes (voir CA juin et octobre 2019). Les terroristes en question ce sont des dizaines des groupes armés, proches plus au moins du pouvoir islamiste en place, qui assurent la sécurité des institutions, qui contrôlent et terrorisent la population. Ils font office d'armée car Sarraj s'est appuyé sur ces milices sans nommer de commandants militaires régionaux, en particulier à l'Est et au Sud ; c'est ainsi qu'Haftar a pu consolider son



pouvoir et construire un énorme arsenal militaire, avec l'aide des Émirats arabes unis, de l'Égypte, de la France, de la Russie et l'Arabie saoudite. Ce n'est qu'après l'échec d'Haftar à s'emparer de Tripoli que le GNA nomme un ministre de la défense et un chef d'état major pour créer une armée professionnelle avec l'aide de la Turquie. Appuyé par le gouvernement turc, le GNA a réussi à repousser l'attaque du maréchal Haftar, reprenant en juin 2020 le contrôle de l'ensemble du Nord-Ouest du pays, après plus d'un an de combats meurtriers, des centaines des morts et des milliers de déplacés.

La guerre du territoire maritime

Sous la présidence de Recep Tayyip Erdogan, la Turquie tente d'étendre son influence politique et son marché économique en Afrique du Nord et dans le monde arabe, en particulier en Méditerranée, avec une implication dans la guerre en Syrie et en Libye. La Turquie a fourni des conseillers militaires au GNA, envoyé des miliciens syriens, des drones et des systèmes de défense anti-aérienne selon un accord de coopération militaire signé avec le GNA le 27 nov 2019 et approuvé par la commission des affaires étrangères du parlement turc le 16 décembre 2019. Le soutien de la la Turquie à Tripoli se fait au grand jour sous caution des lois internationales, selon des accords signés, ce qui donne un vernis légitime à son intervention, contrairement à la France qui soutient officieusement

Haftar ou la Russie qui se cache derrière les mercenaires du groupe Wagner. Cette coopération militaire et sécuritaire doublée d'un accord maritime donne à la Turquie des droits sur de vastes zones en Méditerranée orientale, riches en hydrocarbures et convoitées par d'autres pays, en modifiant les droits de forage. Suite à cette entente, la Grèce a expulsé l'ambassadeur de Libye et fait valoir que l'accord viole le droit international en portant atteinte à la souveraineté grecque.

Pendant lors d'un sommet au Caire le 8 novembre 2014, profitant de l'attaque d'Haftar sur Tripoli, Abdel Fattah al-Sissi (Égypte), Nicos Anastasiades (Chypre) et Antonis Samaras (Grèce) se sont entendus pour définir des frontières maritimes communes et une zone économique exclusive (ZEE) sans la participation de la Libye, ni de la Turquie. Le 29 avril 2015 c'est à Nicosie qu'ils se réunissent entre eux pour aborder la question des hydrocarbures en Méditerranée orientale suite à la découverte de vastes gisements gaziers intéressant des pays riverains comme la Grèce, Chypre, la Turquie, l'Égypte et Israël. Et poursuivant leur entente parallèle, à Athènes, le 2 janvier 2020, la Grèce, Chypre et Israël signent un accord sur le projet de réalisation du gazoduc EastMed, le plus long du monde 1900 kilomètres et pouvant aller jusqu'à trois kilomètres de profondeur afin de transporter du gaz naturel depuis les réserves au large de Chypre et d'Israël vers la Grèce et

l'Union Européenne. L'Italie, non représentée dans cet accord, a fait savoir son intérêt pour ce projet de pipeline sous-marin d'environ 7 milliards d'euros. Projet qui risque d'échouer face aux nouvelles techniques de transport du gaz gélifié par bateaux dans le monde entier. On comprend mieux l'hypocrisie de la dénonciation de l'accord récent entre la Libye et la Turquie de la part de ceux-là mêmes qui ne cessent de signer des accords selon leurs propres intérêts au mépris de leurs voisins. Déjà en 2009, Khaddafi définit une zone économique exclusive (ZEE) de la Libye, car en droit international de la mer, un État côtier a le droit de bénéficier d'une ZEE pour l'exploitation des ressources marines et du sol jusqu'à 200 miles marins, soit 370 km de sa côte et il a le droit d'en délimiter les frontières. L'accord du 27 nov 2019 avec la Turquie rétablit à la Libye son droit sur cette ZEE et Malte doit rendre un territoire qui lui avait été cédé en 2013 par le Premier ministre libyen Ali Zeidan ; de plus cet accord devrait empêcher Israël de mettre en œuvre son projet d'extension du gazoduc vers l'Europe, via la Grèce, ce qui explique la colère des mauvais perdants !

Terrain de jeu guerrier international

L'escalade a commencé en janvier 2020, lorsque la Turquie saisit l'occasion en intervenant avec force pour soutenir le gouvernement assiégé de Tripoli, en réponse aux ingérences de la Russie, des Émirats

arabes unis et de l'Égypte qui inondent d'aide militaire les forces de Haftar. Ce fut un véritable pont aérien militaire géant non déclaré. Des enquêteurs de l'ONU ont dénombré 339 vols militaires russes entre le 1er novembre 2019 et le 31 juillet 2020, principalement depuis la base aérienne de Hmeimim en Syrie, avec un volume potentiel pouvant atteindre 17 200 tonnes. Les vols ont approvisionné des mercenaires employés par le Groupe Wagner, société militaire privée liée au Kremlin, bras armé de la politique étrangère russe, devenue un élément crucial des forces d'Haftar. Puis le pont aérien russe s'est intensifié tout au long de l'année, passant de huit vols en décembre 2019 à 75 en juillet, même après l'effondrement de la campagne d'Haftar à Tripoli en juin 2020.

Un tourisme de négociations et l'embargo

Alors que la guerre faisait rage l'hiver 2019-2020, une douzaine de dirigeants mondiaux se sont réunis en grand pompe à Berlin pour parler de paix en Libye. Les contradictions entourant la conférence ne sont pas un secret : bon nombre de ces dirigeants mondiaux se sont engagés à mettre fin à l'ingérence étrangère dans le conflit libyen dont ils sont à l'origine. Le 19 janvier 2020, après avoir signé un engagement à respecter l'embargo sur les ventes d'armes pour la Libye, au moins cinq avion-cargo remplis d'armes en provenance des Émirats arabes unis et de Russie traversaient le ciel d'Afrique du Nord, à destination des champs de bataille de Libye. De telles violations ne sont pas nouvelles, les responsables de l'ONU surnomment l'embargo : « a joke - une blague ».

Depuis des années, les réunions se succèdent à Paris, Palerme, Berlin, Genève Abou Dhabi. La Tunisie, l'Algérie ou l'Égypte ont tenté des accords qui n'aboutissent à rien si ce n'est de permettre aux nombreux participants de faire du shopping, de séjourner dans de grands hôtels de luxe grâce aux primes de voyage en argent libyen.

Une trêve

Une commission militaire conjointe constituée de cinq officiers de chaque bord, s'est conclue à Genève le 23 octobre 2020, avec la signature d'un cessez-le-feu «com-

plet, national et permanent avec effet immédiat». Toutes les unités militaires et les groupes armés en première ligne retourneront dans leurs camps, avec départ de tous les mercenaires et combattants étrangers de tous les territoires libyens - terrestre, aérien et maritime - dans un délai maximum de trois mois à compter de 23 octobre et les accords militaires sur la "formation" militaire en Libye seront suspendus. Ce cessez-le-feu exclut la guerre contre les groupes désignés «terroristes» par l'ONU. Bien des réserves sont faites sur cette trêve qui permettra aux divers mercenaires de renforcer leurs bases. On note déjà que les Russes continuent à rassembler un arsenal impressionnant au centre du pays pour implanter une base militaire pérenne, autour des champs pétrolifères. Alors que les combats ont cédé la place à une attente centrée sur Syrte ces derniers mois, après le cessez-le-feu, des mercenaires russes se sont positionnés autour de plusieurs grands champs pétrolifères. Les Émirats arabes unis ont acheminé 35 autres vols de fret militaire dans la région, les forces de Haftar assurent leurs positions par des barrages, digues, remparts et accumulent des armes lourdes dans la région d'Al Jufra et Syrte en se préparant à l'étape suivante. De son côté, la Turquie consolide également ses positions en construisant à son tour une base militaire durable à Al Watia, à l'Ouest de Tripoli, et signe un traité pour des formations militaires avec Tripoli.

L'enjeu pour la Turquie est de retrouver son influence en Libye où du temps de Kadhafi, elle avait investi 26 milliards dans le secteur du bâtiment, même si le gaz méditerranéen reste sa priorité. Pour cela elle soutient le gouvernement de Tripoli contre celui de Benghazi, et se trouve paradoxalement face aux Russes auxquels par ailleurs elle est alliée. Bien que membre de l'OTAN, la Turquie veut s'équiper d'un système anti-aérien russe S-400 sachant que l'OTAN ne tient pas à perdre sa base militaire d'Incirlik, ni son radar anti-missile à Kürecik en Turquie mais reste inquiète de l'existence d'un gouvernement libyen ouvert à l'influence des Frères musulmans à Tripoli ou d'une base militaire russe à Benghazi. La Turquie et la Russie peuvent trouver un intérêt dans un redémarrage de l'économie libyenne qui ne remette

pas en cause leur présence militaire et leurs zones d'influence respectives. Si cela ne marche pas, compte tenu du grand nombre d'incertitudes, ils reviendront à une logique de guerre.

Une entente impossible

L'accord de Skhirat, malgré l'entêtement d'Haftar à ne pas le reconnaître, reste la seule initiative politique dont tous les organes libyens existants tirent leur fragile légitimité. Une nouvelle tentative a eu lieu au Maroc en octobre 2020 pour modifier cet accord en prenant en compte les récents développements et les nouveaux acteurs du dossier libyen, notamment la Turquie, seul belligérant officiel. Après la défaite tcharchaf en juin 2020, les deux gouvernements, sous l'égide de l'ONU, ont participé en septembre à des réunions thématiques : institutionnelle au Maroc, militaire en Égypte et politique en Suisse. Et sous l'égide de la mission spéciale des Nations unies en Libye (UNSMIL)

un Forum du Dialogue Politique inter-Libyen (FDPL) a débuté le 9 novembre 2020 à Tunis, afin d'élaborer les étapes d'une paix durable dans le pays et la mise en place d'un processus démocratique. Décision prise de la tenue d'élections générales pour le 24 décembre 2021, les 75 participants, sensés représenter les principaux courants politiques libyens devaient s'accorder sur la composition d'un exécutif de transition, ce qu'ils n'ont pas fait. Selon des sources en marge du forum, le blocage vient de la réticence de la représentante par intérim de l'UNSMIL, Stéphanie Williams, à accepter le scénario soutenu par 45 des congressistes. Lequel prévoyait qu'Aguila Saleh, actuel président de la Chambre des représentants à Benghazi, prenne la tête du Conseil présidentiel aux côtés d'un représentant du Sud et d'un autre de l'Ouest, tous deux proches de l'ANL (armée nationale libyenne), pro-Haftar. En contrepartie, Khalifa Haftar serait écarté et les Frères musulmans prendraient la direction de l'exécutif, actuellement contrôlé par le ministre de l'Intérieur Fathi Bashagha. La mésentente entre les 75 congressistes a conduit à l'impasse de ces pourparlers, lesquels se sont clos sur des cris, des insultes, des accusations de corruption concernant l'achat de voix à des prix avoisinant les 500 000 dollars.

La France

Le 18 avril 2019, le ministre libyen de l'Intérieur, Fathi Bashagha avait mis fin à toute coopération en matière de sécurité avec la France, en raison de son soutien au "criminel Haftar, qui lutte contre les autorités légitimes". Mais un an après, le 18 novembre 2020, le même Fathi Bashagha, lors d'une visite officielle très discrète de trois jours pour solliciter sans doute un soutien afin d'obtenir le poste de premier ministre, s'entretient à l'abri des caméras avec Jean-Yves Le Drian le 19 et rencontre son homologue de l'Intérieur Gérald Darmanin le 20 après un entretien avec la ministre des Armées Florence Parly ce même jour. Il avait signé, avant cela, un contrat avec "Idemia Group" (société de sécurité française spécialisée dans l'identification biométrique) concernant le développement de systèmes d'identités biométriques en prévision des échéances électorales et à d'autres fins de contrôle de la population.

Et que font les Américains ?

Les Américains, en apparence n'ont pas une véritable politique libyenne. Il est clair que le gouvernement d'entente nationale de Sarraj avec lequel la France n'a jamais véritablement eu de sympathie, est une créature de l'administration Obama. Quand Trump est arrivé, en janvier 2017, il a finalement, par inertie, continué à soutenir plus ou moins ce gouvernement d'entente nationale reconnu par tout le monde. Fin 2018 et début 2019, sous la pression et le lobbying des Émiratis, les Égyptiens et les Saoudiens l'ont convaincu que l'option Haftar plus musclée, plus violente et plus efficace était plus adéquate. C'est pour cette raison que les Américains n'ont pas condamné la tentative d'occupation de Tripoli par les troupes de Haftar. Le secrétaire d'État aux affaires étrangères a déclaré que Trump a donné un feu "orange" à Haftar, en clair : de faire vite ! Tout laisse à croire que les Américains ont délégué à la Turquie le soin de s'occuper de cette affaire et d'empêcher l'installation des Russes dans la région. Donc, cette idée que les Turcs seraient partis à l'aventure de manière aussi massive, officiellement et en plein jour en Libye, sans consentement des États-Unis, est une idée qui ne tient pas la route. L'approbation américaine est absolument né-

cessaire et cruciale pour comprendre l'attitude turque et sa persévérance à soutenir Tripoli. La solution à la crise libyenne passe forcément par une solution à l'américaine et celle-ci est prête, attendant le moment opportun et ce, indépendamment du marathon des négociations diverses, qui n'ont d'autres but que la réconciliation de la bourgeoisie et faire patienter le peuple en calmant toute velléité de révolte.

Ainsi, le Congrès américain a adopté, mercredi 18 novembre 2020, une loi proposée par les démocrates "pour soutenir la stabilité en Libye". Cette loi définit le rôle diplomatique des États-Unis dans la résolution de ce conflit en soutenant l'aide humanitaire, la gouvernance démocratique, la société civile et les futures élections, en régulant la gestion financière du secteur public en Libye, en particulier la National Oil Corporation, a déclaré le représentant démocrate Ted Deutsch. Des sanctions sont prévues contre ceux qui soutiennent les mercenaires en Libye et violent l'embargo sur les armes des Nations Unies. Le Département d'État devra présenter un rapport au Congrès sur la dernière situation en Libye et sur les éléments étrangers dans le pays. Ce projet de loi propose également une aide de 23 millions de dollars pour renforcer la société civile en Libye et doit être approuvé par le Sénat puis ratifié par le président américain pour être promulgué.

Le ras-le-bol des pas-riches

Depuis bientôt 10 ans la situa-

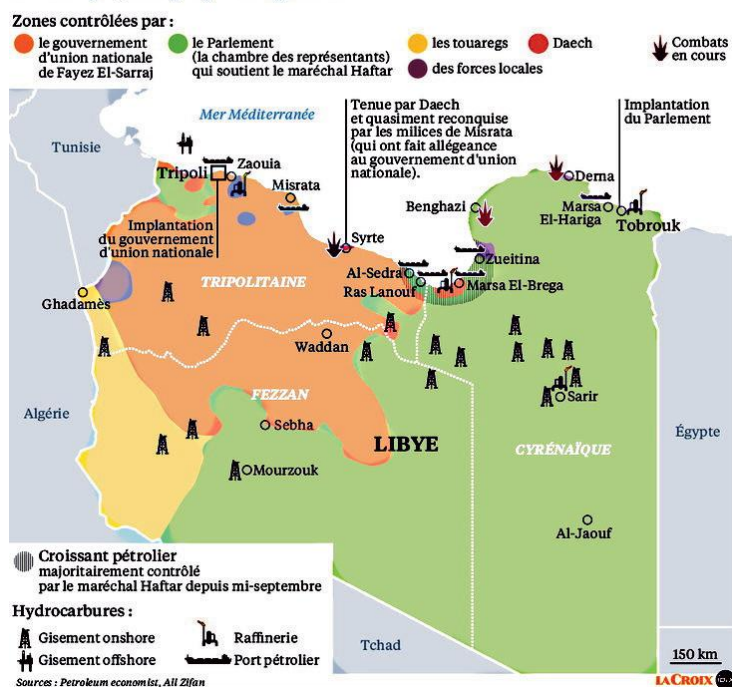
tion économique et politique n'a cessé de se dégrader et avec la pandémie, comme partout dans le monde, la situation économique des plus vulnérables en arrive à des degrés catastrophiques de pauvreté. Le problème principal en ce moment en Libye est le manque de liquidités dans les banques pour les fonctionnaires qui sont une composante majoritaire de la société libyenne et les retraités ; en revanche aucun problème pour les commerçants, les professions libérales et la classe politique qui entassent les billets dans des coffres forts. L'absence de structures gérant l'eau ou l'électricité et l'inflation du prix des denrées de base comme le lait, la farine, les légumes, l'huile, etc., occasionnent de nombreuses coupures et pénuries, même d'essence ce qui est un comble pour un pays producteur !

La seule amélioration notable à Tripoli est le fait qu'on n'entende plus le bruit incessant des bombardements et des avions depuis la défaite d'Haftar. Le gouvernement dit vouloir améliorer la vie des gens mais rien n'est entrepris sérieusement. Il a fallu que ce soit des ingénieurs algériens qui rétablissent le fonctionnement des centrales électriques pour quelques heures supplémentaires sans coupures ! Afin de renflouer les caisses de l'État, (Haftar ayant fermé les robinets pétroliers) ce gouvernement a tout simplement réduit les salaires des fonctionnaires de 20 % et envoyé ces derniers jours des factures sur 10 ans d'arriérés de consommation d'électricité ! L'arrêt de l'approvi-



sionnement en eau de Tripoli et d'autres villes de l'Ouest par les miliciens d'Haftar, a permis aux islamistes d'intervenir en distribuant gratuitement dans certains quartiers l'eau potable car ils ont installés dans les mosquées des systèmes de filtrage. Globalement le ras-le-bol s'intensifie de jour en jour dans la plupart des villes et en plein confinement lié à la Covid, le 23 août émerge un mouvement de contestation pour organiser une manifestation à Tripoli et dans d'autres villes le 26 août. A Tripoli, elle sera violemment réprimée. Cette semaine de protestation du 20 au 30 août a montré qu'il est possible de s'organiser même avec une faible participation, environ 1000 à 2000 personnes. Et cela, malgré une tentative de récupération par des groupes pro-Haftar de cette grogne populaire et des revendications sociales pour les transformer en revendications «politiques» exigeant la démission de Faye Sarraj et de son gouvernement - d'où l'appel de certains à ne plus manifester pour ne pas faire le jeu d'Haftar -. La situation est invivable à Tripoli qui, pourtant en tant que capitale et plus grande ville du pays, est la mieux dotée en infrastructures économiques et sanitaires ; c'est bien pire dans d'autres villes moins bien équipées. A Benghazi, la population souffre du manque d'eau, d'électricité et de liquidités comme tout le pays, mais elle doit subir en plus le poids d'un régime militaire étouffant qui contrôle la vie au quotidien, tous les maires ont été remplacés par des gouverneurs militaires, supprimant les conseils municipaux. Des manifestations ont débuté le 10 septembre en écho aux manifestations de Tripoli, avec les mêmes revendications sociales. Ajouter à cela les enlèvements des opposants à Haftar et les assassinats politiques : dernière en date, l'avocate Hanane al-Baraasi, militante et activiste pour les droits des femmes notamment les femmes victimes de violence, a été abattue, mardi 10 novembre 2020, criblée de balles en plein rue, la rue 20, l'une des plus grandes artères commerçantes de Benghazi, devant une foule incapable de réagir face à un groupe armé et cagoulé. La veille de son assassinat, elle avait annoncé la publication d'une vidéo dénonçant les corruptions de Saddam Haftar, le fils du général.

La Libye, un pays fragmenté



"Révolution des pauvres" est le slogan qu'on retrouve à Sebha comme à Tripoli sur les banderoles lors de manifestations. Sebha, la plus grande ville du Sud, souffre d'une manière plus importante que le reste de pays à la fois de la propagation de l'épidémie de Corona et de la détérioration des conditions de vie. Plusieurs centaines de manifestants dans les rues de Sebha vendredi 16 octobre ont désigné Haftar comme entièrement responsable de cette situation dramatique, lui et sa milice les Wagner, qui ont repris le contrôle des champs pétroliers et ouvert largement les portes du marché noir après avoir profité du droit de le distribuer ; par exemple si à Tripoli, le prix normal d'un litre d'essence est d'environ de 20 centimes en revanche à Sebha il est de 4 dinars soit 20 fois plus cher. La population reproche aussi aux forces d'Haftar d'avoir fermé l'aéroport international de Sabha coupant la ville du monde extérieur : la distance entre Sebha et Tripoli est d'environ 660 km.

Des hypothèses

On peut sûrement imaginer que la solution proposée par les États-Unis ressemblera à l'expérience et au modèle soudanais : un conseil souverain dirigé par une personnalité responsable du dossier militaire et sécuritaire ; un conseil présidentiel dirigé par Agila Saleh, l'actuel président de ce qui reste du parlement ; et un gouvernement dirigé par Maitiq, membre du conseil d'Etat ou Bashagha actuel ministre de l'intérieur, deux figures de Misra-

ta, gouvernement où l'on distribue les ministères selon les régions et les clans. Suivront alors des décisions politiques et économiques, comme l'unification des institutions militaires, politiques et économiques et aussi des décrets pour satisfaire la rue et s'assurer le soutien de la population en garantissant des services tels que l'électricité, l'eau, la liquidité du carburant, l'essence et le gaz, etc. Déjà le pétrole commence à couler depuis quelques jours, la production pétrolière a repris, dimanche 11 octobre, à Al-Charara, le plus grand champ pétrolier libyen, après plus de neuf mois d'arrêt et 10 milliards de perte. Le maréchal Haftar avait accepté, vendredi 18 septembre, de lever le blocus imposé par ses forces sur les sites pétroliers. Avec enfin, une nette amélioration du niveau de vie et la relance de l'économie, tout le monde chantera l'hymne à la démocratie. Cependant tout laisse à penser qu'il faudrait des années pour mettre tout le monde d'accord alors la plupart des Libyens soupçonne Stéphanie Williams d'avoir un plan B, que des noms vont surgir du néant mais là évidemment si Haftar ne fait pas partie de la solution, il est à craindre qu'il retente un autre siège de Tripoli cette fois un peu mieux préparé ! Le véritable cauchemar ne fait que commencer.

**Saoud Salem, OCL
Toulouse, 22 nov. 2020.**